

RAPPORT D'ÉVALUATION INTERNE

INSTITUT MÉDICO-PROFESSIONNEL - LA RENAISSANCE

OCTOBRE 2016

**LIGUE
HAVRAISE**
POUR
L'AIDE
AUX
PERSONNES
HANDICAPÉES

SOMMAIRE

1. PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE ET DES ÉLÉMENTS DE CADRAGE DES ACTIVITÉS	3
1.1 Cadre réglementaire	3
1.1.1. Contenu de l'autorisation	3
1.1.2. L'organisme gestionnaire	5
1.1.3. Présentation de l'IMPRO	6
1.2 Caractérisation de la population accompagnée	8
1.2.1 Personnes accueillies	8
1.2.2 Les pathologies des personnes accueillies	13
1.3 Spécifications des objectifs de l'accompagnement	14
1.3.1. Le projet d'établissement	14
1.3.2 L'organisation et le fonctionnement de l'IMPRO sont axés sur la promotion de l'autonomie, de la qualité de vie, la santé et la participation sociale des personnes accueillies.....	19
1.3.3 L'accompagnement est personnalisé.....	28
1.3.4 La garantie des droits et participation des personnes accueillies sont effectives.....	29
1.3.5 La protection et la prévention des risques inhérents aux personnes accueillies et au mode d'accompagnement sont mises en place.	32
2. PRÉSENTATION DES ELEMENTS DE METHODE	33
2.1 Protocole d'évaluation	33
2.2 Les modalités de l'implication des différents acteurs	34
2.2.1 Mise en place de comités de pilotage	34
2.2.2 Modalités d'association des personnes accueillies et des familles aux différentes étapes .	34
2.2.3 Modalités d'association des professionnels.....	35
2.3 Modalités de la remontée des informations	36
2.3.1 Principe de construction du référentiel d'évaluation	36
2.3.2 Structure du référentiel d'auto-évaluation:.....	36
2.3.3 Les principaux domaines évalués et les références	36
2.3.4 Le déroulement des sessions d'évaluation.....	36
3. PRESENTATION DES RESULTATS	39
3.1 Les principaux constats : résultats et analyse.....	39
3.1.1 L'Accueil	39
3.1.2 L'accompagnement	42
3.1.3 Les soins.....	49
3.1.4 Le cadre de vie	52
3.1.5 Le respect des droits de la personne	56
3.1.6 Les outils de la loi de 2002.....	62

3.1.7	Le management	63
3.1.8	Le réseau, le territoire, les partenaires	65
3.1.9	La prévention des risques	67
3.2	Synthèse	70
4.	PLAN D' ACTIONS	74
5.	CONCLUSION	85

1. PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE ET DES ÉLÉMENTS DE CADRAGE DES ACTIVITÉS

1.1 CADRE REGLEMENTAIRE

1.1.1. Contenu de l'autorisation

L'I.M.Pro. « LA RENAISSANCE » est autorisé par l'Agence Régionale de la Santé (ARS) pour accueillir en semi internat 59 adolescents et jeunes adultes de 14 à 20 ans, garçons et filles présentant une déficience moyenne ou lourde avec troubles du comportement et de la personnalité. Le numéro FINESS est le suivant : 760780940

L'établissement est financé dans le cadre d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) de 2015 à 2020 avec l'Agence Régionale de Santé.

❖ Nos principales références législatives et réglementaires :

Le secteur social et médico-social est structuré par quatre grands textes législatifs transversaux. L'IMPRO s'inscrit dans ce contexte :

La loi en vigueur définissant les orientations en matière de handicap est la **loi n°2005-102 du 11 février 2005**, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes, définit les orientations en matière de handicap. Elle succède à la loi n°75-534 du 30 juin 1975 d'orientation en faveur des personnes handicapées qui instaurait le droit à toute personne reconnue handicapée, quelle que soit sa gravité, à vivre, être soignée, éduquée, travailler... dans le milieu le plus ordinaire possible. Les nouveaux textes de 2005 rappellent les droits fondamentaux des personnes handicapées et donnent la définition du handicap suivante : *« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »*

La **loi n°75-535 du 30 juin 1975** relative aux institutions sociales et médico-sociales dite « loi sociale » a défini et organisé le champ des institutions sociales et médico-sociales en les distinguant du champ sanitaire. Cette organisation est ensuite refondée par la **loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002** relative à l'action sociale et médico-sociale relative à l'action sociale et médico-sociale qui délimite le champ des établissements et services et fixe la réglementation en termes d'ouverture (transformation, extension et fermeture), de fonctionnement (projet d'établissement, charte, livret d'accueil, document individuel de prise en charge) et d'évaluation (interne et externe). Enfin cette organisation est caractérisée par un nouveau mode de gouvernance introduit par la **loi n°2009-879 du 21 juillet 2009** portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires (HPST).

La loi de modernisation du système de santé **2016-41 du 26 janvier 2016** qui rénove aussi une partie de l'organisation de l'accompagnement médico-social pour les personnes dites « sans solution », qui établit de nouvelles dispositions de partage de l'information entre les acteurs du secteur médico-social, sanitaire, social, etc....

❖ Nos références spécifiques

➤ **La charte des droits et libertés de la personne accueillie**

Par l'arrêté du 8 septembre 2003 relatif à la charte des droits et libertés de la personne accueillie, mentionnée à l'article L. 311-4 du code de l'action sociale et des familles, la charte sera délivrée à chaque personne bénéficiaire de prestations ou de services et affichée dans l'établissement ou le service. Cette charte, publiée au Journal officiel, acquiert de ce fait un statut de norme "opposable". Elle affirme :

- Principe de non-discrimination
- Droit à une prise en charge adaptée
- Droit à l'information
- Principe du libre choix et de la participation de la personne
- Droit à la renonciation
- Droit au respect des liens familiaux
- Droit à la protection
- Droit à l'autonomie
- Principe de prévention et de soutien
- Droit à l'exercice des droits civiques
- Droit à la pratique religieuse
- Respect de la dignité et de l'intimité

➤ **Les Recommandations de Bonnes Pratiques de l'ANESM**

Les recommandations de bonnes pratiques élaborées par l'ANESM ont un caractère de recommandations-cadre. Elles précisent les grandes orientations recommandées aux structures visées à l'article 313.1.1 du code de l'Action Sociale et des Familles.

Elles s'inscrivent au sein de 7 programmes. Au sein de l'IMPRO, les recommandations de bonnes pratiques professionnelles déployées sont :

1. La bientraitance
2. L'expression et la participation des usagers et des familles
3. La prévention des risques
4. Le soutien aux professionnels
5. Les relations avec l'environnement
6. Les relations avec la famille et les proches
7. La qualité de vie

1.1.2. L'organisme gestionnaire

Association parentale reconnue d'utilité publique, créée en 1958 à l'initiative du Docteur BAUDOUIN, la Ligue Havraise pour l'aide aux personnes handicapées défend les intérêts moraux et matériels des enfants, adolescents et adultes en situation de handicap.

L'association gère des établissements et services ouverts aux enfants, adolescents et adultes présentant une déficience intellectuelle, psychique, polyhandicapés ou avec autisme.

Elle les accompagne, ainsi que leurs familles, dans l'éducation, l'éveil et l'intégration à la vie sociale et professionnelle.

La Ligue Havraise cultive depuis son origine des valeurs humanistes. Elle place la primauté de la personne dans le respect des droits fondamentaux contenus dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, adoptée par l'assemblée générale des Nations Unies le 10 décembre 1948.

Dignité, tolérance, solidarité et respect sont le propre de son engagement et du comportement qu'elle promeut au service des personnes accueillies dans ses établissements :

- Le respect de la dignité et des droits de la personne
- La personne en situation de handicap donne sens à notre projet
- Un mouvement parental engagé

Les objectifs généraux du projet associatif sont :

- Etre force de proposition auprès des pouvoirs publics
- Répondre aux appels à projet
- Adapter les projets de chacun de nos établissements à l'évolution des publics et aux contraintes économiques et sociales.
- Développer le travail interne de concertation afin de faciliter le parcours et en permettre également la réversibilité.
- Développer le travail en réseau et en partenariat afin de nous appuyer sur les dispositifs de droit commun pour diversifier notre offre de service et répondre aux besoins des personnes accueillies.
- Développer des propositions d'accueil temporaire et d'offre de répit pour les enfants et les adultes.
- Accompagner la fin de vie.
- Favoriser le parcours par une meilleure connaissance des dispositifs existants.

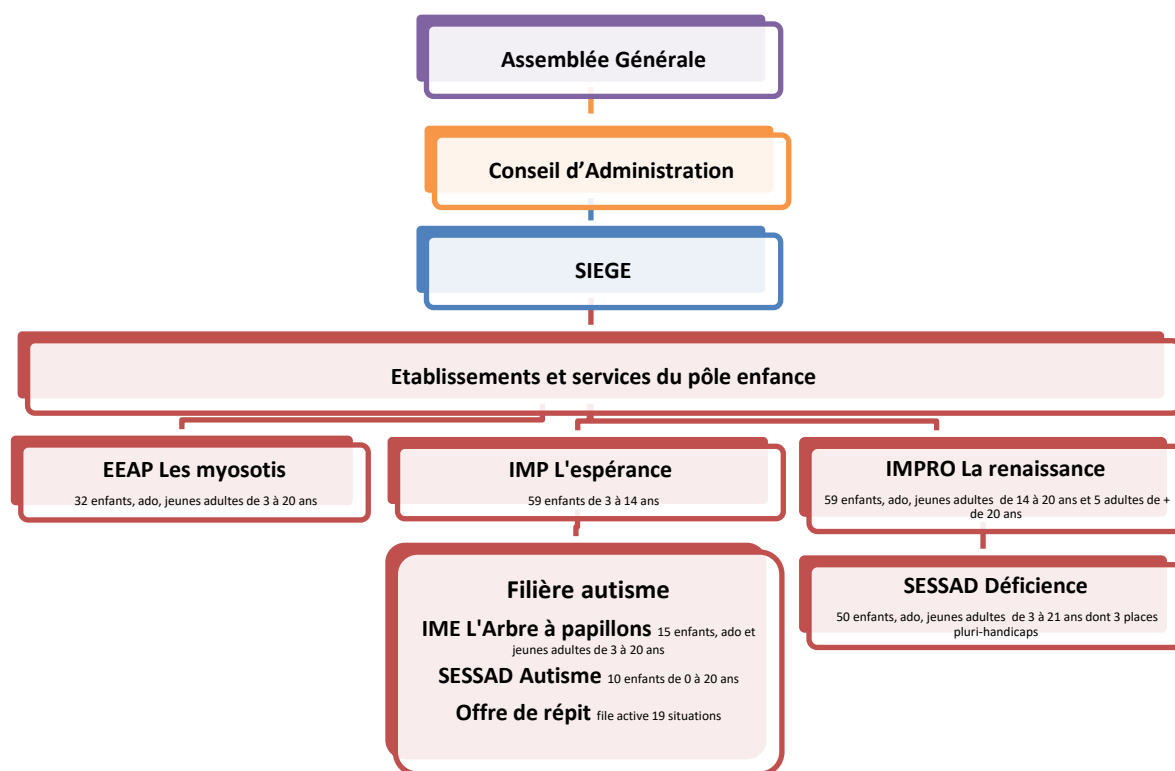
En 2016, l'Association la Ligue Havraise a écrit son premier projet stratégique « Horizon 2020 » dont l'objectif principal est d'améliorer la qualité de vie et les services des établissements gérés par l'association.

Les professionnels sont au cœur de ce projet stratégique « Horizon 2020 », qui vise à leur offrir des conditions optimales d'exercice, davantage les former sur les évolutions de leurs métiers et les publics accueillis, ainsi que reconnaître leur savoir-faire afin de toujours améliorer la qualité de vie des personnes accompagnées par les différents établissements et services.

L'association se compose de 23 établissements et services.

Dans le cadre de l'évolution du schéma de fonctionnement de La Ligue Havraise, il a été décidé de mettre en place 3 pôles regroupés à partir du type de personnes accueillis : le pôle Enfance, le pôle Adulte et le pôle Travail.

L'IMPRO est l'un des 6 établissements et services du pôle Enfance.



1.1.3. Présentation de l'IMPRO

L'I.M.Pro. « La Renaissance » propose aux jeunes présentant une déficience intellectuelle légère à profonde associée à des troubles du comportement, de la personnalité et aux jeunes avec autisme des interventions visant au développement de leur personnalité, et un apprentissage destiné à privilégier l'acquisition de connaissances professionnelles, sociales et le partage d'expériences.

Des méthodes actives d'éducation favorisent leur équilibre psycho-affectif et cognitif. Elles permettent à chaque jeune en fonction de ses propres capacités de développer une autonomie sociale maximum.

En associant les familles à cette démarche, l'Établissement favorise, consolide les savoir-faire et savoir être du jeune et l'accompagne vers les étapes ultérieures de son parcours.

L'accompagnement et l'apprentissage s'articulent sur 3 grands pôles en fonction des âges et des compétences personnelles et professionnelles des jeunes.

Pôle ISP : INSERTION A LA VIE SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

Le Pôle ISP comprend 2 groupes, divisés en 2 sous-groupes :

- Les Entrants âgés de 14 à 17 ans qui ont pour objectif de découvrir le monde professionnel et les différents métiers

- Les Sortants âgés de 18 à 20 ans qui ont pour objectif de travailler à la validation de leur projet professionnel vers le milieu ordinaire de travail ou l'ESAT.

A travers les différentes activités proposées en ateliers et en classe, les jeunes acquièrent des connaissances, développent des compétences et savoirs-être en lien avec leur projet individualisé d'accompagnement. Afin de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes, nous faisons le choix de travailler la polyvalence.

Pôle DSP : DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES SOCIALES ET PRE-PROFESSIONNELLES

Le Pôle DSP comprend :

- 2 groupes Entrants âgés de 14 à 17 ans dont l'objectif est la découverte des gestes techniques de base et de sécurité.
- 2 groupes Sortants âgés de 18 à 20 ans dont l'objectif est l'apprentissage des comportements attendus en société et l'apprentissage des gestes professionnels attendus dans l'ESAT lorsque le jeune montre des compétences professionnelles.

Les axes fondamentaux du pôle DSP sont :

- Respect des rythmes et des différences
- Prise en compte des besoins spécifiques de chacun et appui sur les potentialités de chaque jeune
- Développement des capacités d'organisation, d'attention, d'observation et de réflexion
- Développement de l'intégration sociale (utilisation des transports en commun, visites de lieux publics, découverte d'expositions...)
- Favoriser l'expression, instaurer et organiser la communication, renforcer le désir de parler, de communiquer
- Préparer l'insertion sociale et professionnelle si possible

Pôle IVS : INSERTION A LA VIE SOCIALE

Le Pôle IVS comprend 1 groupe éducatif de jeunes relevant de déficience profonde et d'un déficit de communication. Ce groupe vise à développer des apprentissages de la vie courante permettant une certaine autonomie sociale et personnelle dans le quotidien. A partir de 18 ans, les jeunes travaillent leur projet de sortie de l'IMPro vers le CAJ, le FAM, la MAS...

Les axes fondamentaux travaillés sont :

- L'autonomie
- La socialisation
- L'adaptabilité
- Le bien – être et le savoir être
- La communication

L'accompagnement éducatif sur ce groupe prend en compte la personne dans sa globalité. L'objectif est de favoriser le développement et l'épanouissement du jeune pour le traduire par son bien-être.

Le choix des activités et la composition des groupes se font en fonction des âges et des objectifs du projet individualisé d'accompagnement de chaque jeune.

L'accompagnement éducatif au sein des 3 pôles se complète par des pratiques d'expression, de création en lien

avec la découverte, la compréhension de l'environnement culturel, avec notamment l'Education Physique et Sportive et l'atelier d'Arts Plastiques.

1.2 CARACTERISATION DE LA POPULATION ACCOMPAGNEE

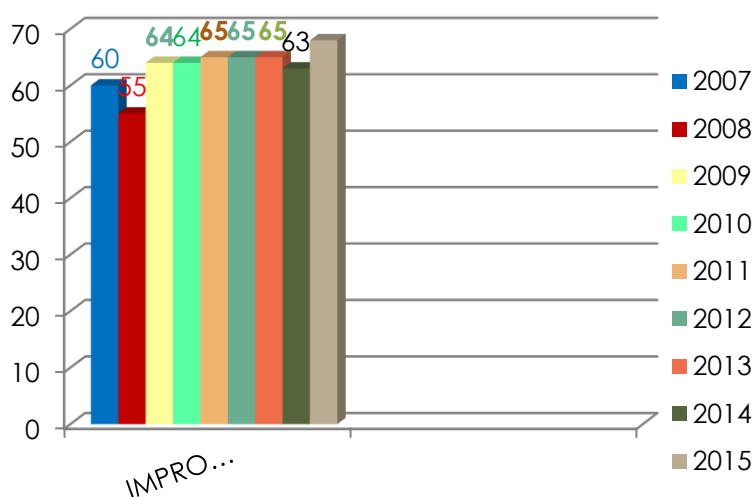
Données extraites du rapport d'activité de 2015

1.2.1 Personnes accueillies

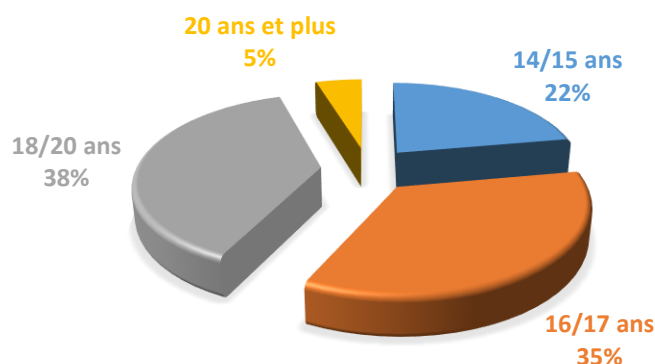
L'I.M.Pro. « LA RENAISSANCE » est autorisé par l'Agence Régionale de la Santé (ARS) pour accueillir en semi internat 59 adolescents de 14 à 20 ans, garçons et filles. Au 31 décembre 2015, 3 jeunes sont accompagnés au titre de l'amendement CRETON.

Effectif IMPRO au 31/12/2015

	IMPRO (Agrément 59 places)
2007	60
2008	55
2009	64
2010	64
2011	65
2012	65
2013	65
2014	63
2015	68



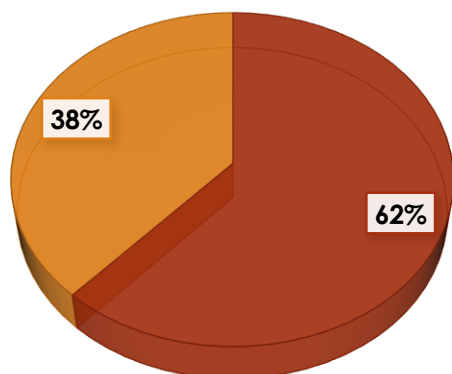
RÉPARTITION DES JEUNES PAR ÂGE



Répartition des jeunes de l'IMPRO par année de naissance

14/15 ans	12
16/17 ans	21
18/20 ans	32
20 ans et plus	3
TOTAL :	68

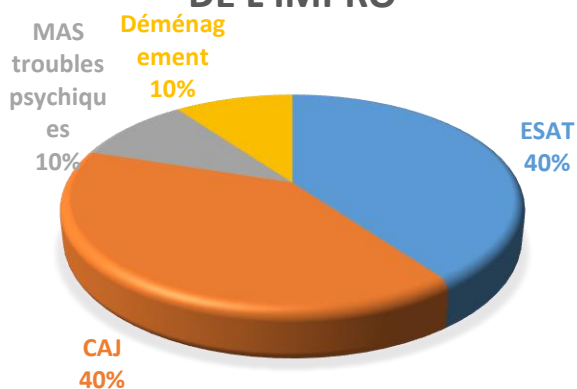
RÉPARTITION DES JEUNES DE L'IMPRO PAR GENRE



Répartition des jeunes de l'IMPRO par genre

Garçons	42
Filles	26
TOTAL :	68

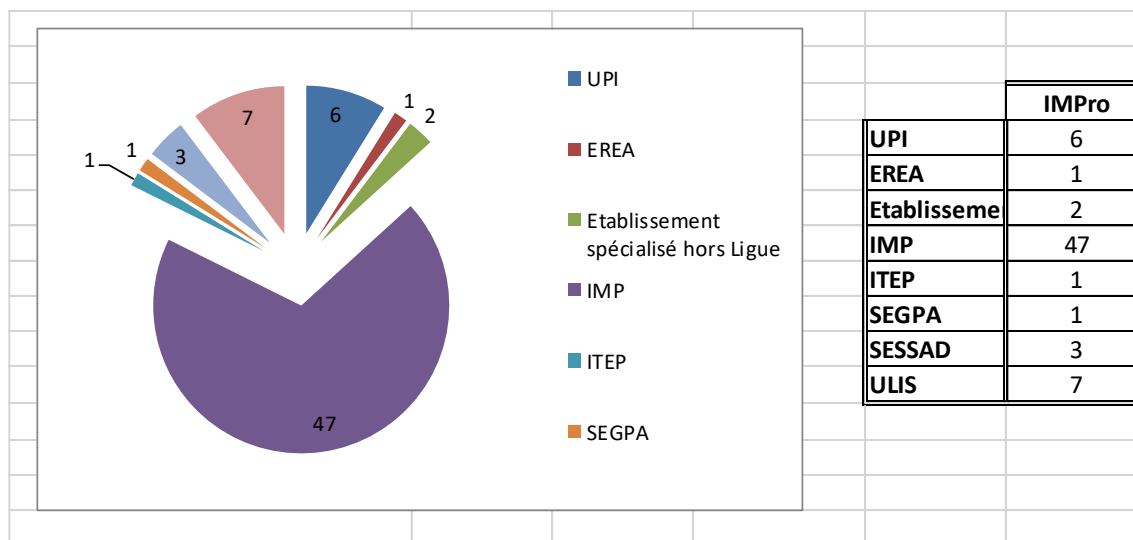
ORIENTATION DES SORTIES DE L'IMPRO



Orientation des sorties de l'IMPRO

ESAT	4
CAJ	4
MAS troubles psychiques	1
Déménagement	1
TOTAL	10

L'origine des jeunes :



	IMPro
UPI	6
EREA	1
Etablissement	2
IMP	47
ITEP	1
SEGPA	1
SESSAD	3
ULIS	7

31 % des jeunes de l'IMPRO viennent de structures autres que l'Institut Médico-Pédagogique L'Espérance

Autonomie de transport des jeunes de l'IMPRO :

- 27% des jeunes sont pris en charge par l'établissement pour leur transport
- 61% des jeunes effectuent le trajet domicile/établissement par leurs propres moyens

Les accompagnements au titre de l'Amendement Creton :

USAGERS	MOIS												SORTIE	ORIENTATIONS
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12		
Nicolas					X	X	X	X	X	X	X	X		CAJ
Amandine	X	X	X	X	X	X	X	X	X				30/09/2015	ESAT
Thomas								X	X	X	X	X	23/12/2015	ESAT
Elodie						X	X	X	X	X	X	X		ESAT
Elodie											X	X		ESAT
Myriam	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	23/12/2015	ESAT
Dylan		X	X	X	X	X	X	X	X	X			21/10/2015	MAS Belgique
Sabrina	X	X	X										11/03/2015	CAJ
Nicolas							X	X	X	X	X	X	23/12/2015	CAJ
Vincent				X	X	X	X	X	X	X	X	X	23/12/2015	CAJ
TOTAUX	3	4	4	4	5	6	7	8	8	7	7	7		

7 à 8 jeunes ont été maintenus au titre de l'Amendement Creton entre juin et octobre 2015

Au 31/12/2015, nous avons 3 jeunes accompagnés au titre de l'Amendement Creton dont deux financés par l'Agence Régionale de Santé et un financé par le Conseil Départemental.

Evolution du public accueilli dans l'établissement :

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	Total
Garçons	0	1	5	5	8	9	9	5	42
Filles	2	0	2	6	6	1	2	7	26
Total	2	1	7	11	14	10	11	12	68

62% de l'effectif est masculin, 38 % de l'effectif est féminin

Evolution du public scolarisé dans l'Unité d'Enseignement :

	1997	1998	1999	2000	Total
Garçons		4	9	3	16
Filles	1	1	2	4	8
Total	1	5	11	7	24

67 % des effectifs masculins sont scolarisés
33 % des effectifs féminins sont scolarisés

Planning hebdomadaire Enseignante 1

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
9H-10H30	Groupe 4 4 élèves	Groupe 3 5 élèves	Groupe 4 2 élèves	Groupe 3 6 élèves
10H45-12H00	Groupe 4 5 élèves	Groupe 3 4 élèves	Groupe 4 4 élèves	Groupe 3 5 élèves
13H30-14H30	Groupe 3 4 élèves	Groupe 4 6 élèves	Groupe 3 6 élèves	Groupe mixte 7 élèves
14H45-16H00	Groupe 3 2 élèves	Groupe 4 6 élèves	Groupe 3 6 élèves	Groupe mixte 7 élèves

Planning hebdomadaire Enseignante 2

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
9H-10H30	Groupe 1 5 élèves	Groupe mixte 6 élèves	Groupe 1/2 7 élèves	Groupe 2 6 élèves	Groupe 1 5 élèves
10H45-12H00	Groupe 1 7 élèves	Groupe 2 4 élèves		Groupe 2 6 élèves	Groupe 1 5 élèves
13H-13H30					
13H30-14H30	Groupe 2 6 élèves	Groupe 1 6 élèves		Groupe 1 6 élèves	
14H45-16H00	Groupe 2 4 élèves	Groupe 1 6 élèves		Groupe 1 6 élèves	

Elève	Sexe	Date de naissance	Scolarisation assurée par l'établissement	
			Durée hebdomadaire	Niveau
Cédric	G	12-06-1999	1h30	C2
Sébastien	G	30-04-2000	6h00	C2
Omar	G	09-02-1999	6h15	C2
Draman	G	26-08-1999	6h00	C2
Wesley	G	28-01-1999	6h00	C2
Davina	F	23-08-2000	7h30	C2

Tony	G	05-10-2000	10h00	C2
Oumou	F	22-10-1997	7h45	C2
Bryan	G	09-11-1999	7h30	C2
Steven	G	13-10-1999	8h45	C2
Margot	F	04-03-2000	10h00	C2
Alexandre	G	25-01-1998	7h45	C2
Tony	G	19-10-1998	10H00	C2
Samuel	G	24-04-1998	11h15	C2
Yasin	G	02-07-1999	6H45	C2
Andréa	F	31-05-2000	7h45	C2
Thomas	G	25-08-1998	5H00	C2
Emma	F	03-12-1999	8H30	C2
Prescillia	F	15-02-1998	7H45	C2
Jason	G	13-10-1999	7H45	C2
Libby	F	28-05-1999	6h15	C2
Teddy	G	18-06-2000	10h00	C2
Alicia	F	01-09-2000	10h00	C2
Thibaut	G	28-02-1999	7h45	C2

Tous les jeunes sont scolarisés en cycle 2

Nombre de jeunes scolarisés ayant obtenu les ASSR : 13

	ASSR 1	ASSR 2
Nombre jeunes scolarisés ayant obtenu	5	8

Brevet de Sécurité Routière (Permis AM) : 1 jeune a obtenu en 2015 son BSR.

1.2.2 Les pathologies des personnes accueillies

Données extraites de l'enquête ANAP de 2016

Répartition en fonction des types de déficiences observées au 31/12/2015				
	nb de pers présentant cette déficience à titre principal	nb de pers présentant cette déficience à titre associé	% principal	% associé
déficiences intellectuelles	54	14	79.41	20.59
autisme et autres TED	4	0	5.88	
troubles du psychisme	0	11		16.18
troubles du langage et des apprentissages	0	1		1.47
déficiences auditives	0	2		2.94
déficiences visuelles	0	0		
déficiences motrices	0	0		
déficiences métaboliques	0	2		2.94
cérébro-lésions	1	6	1.47	8.82
polyhandicap	0	0		
troubles du comportement et de la communication	0	4		5.88
diagnostics en cours	0	0		
autres types de déficiences	9	0	13.24	
nb pers accompagnées dans l'effectif au 31/12/2015	68	40	100%	58.82%

79% des jeunes présentent la « déficience intellectuelle » comme déficience principale.

59% des jeunes présentent une déficience associée à la déficience principale.

La déficience associée la plus représentative est la « déficience intellectuelle » puis les « troubles du psychisme ».

1.3 SPECIFICATIONS DES OBJECTIFS DE L'ACCOMPAGNEMENT

1.3.1. Le projet d'établissement

- un document de communication interne à l'intention des professionnels, conçu comme un outil de pilotage du processus d'accompagnement.
- un document à l'intention des jeunes décrivant les conditions d'accueil.

Le projet d'établissement mentionne des objectifs d'accompagnement définis en termes d'« effets attendus » pour les jeunes de l'IMPro :

- Accompagner le développement de la personnalité du jeune
- Accompagner à l'insertion socio professionnelle
- Mettre le jeune en situation d'expérimentation dans les domaines du savoir être et du savoir faire
- Favoriser la communication verbale et non verbale
- Développer l'autonomie des adolescents et des jeunes majeurs dans la vie quotidienne
- Favoriser des pratiques d'expression et de création, en lien avec la découverte et la compréhension de l'environnement culturel
- Informer les jeunes sur leurs droits et devoirs et accompagner l'exercice de leur citoyenneté

OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS OPERATIONNELS	SUPPORTS UTILISES
Accompagner le développement de la personnalité du jeune	Favoriser la confiance en soi et le bien être des jeunes par: - la valorisation de l'image de soi - en aidant le jeune à être bien dans son corps - en aidant le jeune à savoir faire avec ses limites et ses capacités : Respect des rythmes de chacun Favoriser le maintien des acquis Inscrire dans un cheminement de l'adolescence à l'âge adulte Valoriser les compétences du jeune Accepter les frustrations	Expression vocale et corporelle, groupes de parole, hygiène corporelle, esthétique, ludothèque, médiathèque, bibliothèque, EPS, danse, arts plastiques, théâtre, éveil sensoriel et cognitif, relaxation, musique, arts créatifs (création florale, atelier création déco, activités manuelles...) pétanque, jeux de société... Activités d'éveil, stimulation au quotidien, ludothèque, sorties culturelles La ritualisation du passage des 18 ans au niveau institutionnel Travail avec la psychologue Entretien avec l'adulte référent Mise en situation, autoévaluation en fin d'activité, entretien individuel, prise d'initiatives, livret de compétences sur chaque atelier professionnel. Rappel des règles de la vie sociale, PP, travail en groupe, rencontres avec la psychologue
Mettre le jeune en situation d'expérimentation dans les domaines : - du savoir être	Apprendre et respecter les règles sociales Etre capable d'entrer en communication, d'avoir des relations affectives harmonieuses Tenir compte de la disponibilité de la personne que l'on interpelle	Tous les temps collectifs dont les temps des repas Temps de pause Mise en situation dans les actions de socialisation ; Sorties extérieures, ludothèque, jeux de société Activités éducatives

- du savoir faire	Apprendre des techniques professionnelles et les appliquer Appréhender les actes de la vie quotidienne, l'autonomie, et développer les compétences en matière de vie préprofessionnelle	Ateliers vie quotidienne (hygiène des locaux, cuisine, repas), accompagnement au transport Atelier préprofessionnel, acquisition de connaissances dans les apprentissages (blanchisserie, espaces verts, atelier jardin, ESF, entretien des locaux, travaux du bâtiment, travaux de bricolage, tapisserie, couture, menuiserie) Prestations extérieures, mise en situation concrète de travail en Service en salle (2 à 3 par an), Journée ESAT, le mercredi, 1 semaine/2 sont en situation de futurs professionnels, Visite ESAT, CAJ Proposition de Stage (2 en général) application de leur connaissance AGEMAR centre social -1 fois par trimestre Agemar accueille des jeunes de l'IMPro pour partager une activité, échanger avec d'autres jeunes et partager un goûter -prestation repasserie : Prêt de linge pour permettre aux jeunes de s'exercer Evaluation par livret de compétences pôle1 et 2, Création de supports pédagogiques, Mises en situation, stages
Favoriser la communication verbale et non verbale : l'écoute, les interactions...	Maintenir et développer les capacités d'expression, de communication verbale et non verbale	-Le temps réservé à l'accueil des jeunes le matin (pour favoriser l'expression de leur ressenti. Ce moment permet également de les informer du déroulement des activités de la journée) -Les Activités théâtre, chorale, activités d'expression et artistiques, marionnettes, activité journal -Les repas - Les activités d'expression : théâtre, conte, chant, danse contemporaine...

	Apprendre à exprimer ses émotions pour favoriser l'expression des sentiments Développer et renouveler des outils pour la communication non verbale Proposer des alternatives pédagogiques pour les jeunes qui n'ont pas accès au langage	- Entretiens individuels, entretiens filmés au retour des stages des sortants pôle 1 avec une visualisation et un échange - Constitution d'un journal permettant l'utilisation de supports audiovisuels et l'échange oral entre les pôles - activités artistiques, observation (écoute, gestuelle...), cahier de communication, pictogrammes, carnet - Rencontre avec la psychologue, - Groupes de parole - cahier de pictogrammes, de communication - carnet de liaison, - cahier de transmission pour l'équipe - activités artistiques et d'expression (chant, danse contemporaine, activité manuelle) - observation du jeune, écoute, gestuel, pictogrammes
Développer l'autonomie des adolescents et des jeunes majeurs dans la vie quotidienne	Favoriser l'autonomie sociale, l'autonomie dans la vie quotidienne pour chaque jeune en fonction de ses potentialités : • Se repérer sur la journée • Permettre à chaque jeune en fonction de ses possibilités de prendre en charge ses affaires, son hygiène corporelle, ses repas, gérer son argent... Développer l'autonomie de déplacement du jeune en fonction de ses capacités	- expositions, visites, journée ESAT, stages - démarches en interne et externe avec l'assistante sociale, les chargées d'insertion et les conseillères en économie sociale et familiale. - Au travers différents ateliers : - Ateliers éducatifs, EPS, Psychomotricité, ESF, Maintenance et hygiène des locaux, Blanchisserie, cuisine, bricolage, d'éveil - Intervention de l'infirmière - Intervention de partenaires tels que la PMI... - Les actes de la vie quotidienne : lacets, repas - Responsabiliser le jeune : achat de courses, aller chercher le cahier d'appel...

	<u>Au sein de l'établissement :</u> • Connaître son environnement • Se repérer dans son environnement • Savoir se déplacer par différents moyens (à pied, en vélo, en bus...) <u>A l'extérieur de l'établissement :</u> • Se déplacer seul et se rendre seul sur différents lieux Découverte des différentes administrations et services publics ou privés : Recenser, repérer et connaître les services pouvant être utiles au jeune dans sa vie future (Mairie du Havre, SAVS, pôle emploi, banque...)	- L'équipe éducative met en œuvre un accompagnement collectif et/ou individuel au sein de l'établissement et à l'extérieur sur l'atelier autonomie de déplacements. - sorties culturelles, sportives, sociales en groupe - Les stages (il est demandé à la famille et/ou au jeune d'organiser son transport). - Participation à des journées d'informations, forum... - Visite en groupe ou en individuel des administrations, services existants sur la Ville - En atelier économie sociale et familiale - Mise en place d'activités sur des structures extérieures du type bibliothèque...
Favoriser des pratiques d'expression et de création, en lien avec la découverte et la compréhension de l'environnement culturel	Stimuler les capacités d'expression et de création du jeune Eveiller à l'environnement socio culturel et sensibiliser à l'actualité	Ludothèque, bibliothèque, musée d'histoires naturelles, Activités manuelles (création florale, arts plastiques, bois, photos, modelage...) Activités d'expression et corporelles (marionnettes, danse contemporaine, théâtre, musique) Visites d'expositions, de musée, visites de lieux publics, rencontres sportives Rencontres de professionnels et d'artistes Emprunts de jeux de société et faire jouer les jeunes Situation concrète pour des démarches administratives Echanges, groupes de parole

1.3.2 L'organisation et le fonctionnement de l'IMPRO sont axés sur la promotion de l'autonomie, de la qualité de vie, la santé et la participation sociale des personnes accueillies

a) L'accompagnement thérapeutique

L'accompagnement par des soins thérapeutiques est assuré par l'équipe de soins en fonction des besoins du jeune et de son projet individualisé d'accompagnement. En l'absence d'orthophoniste dans l'établissement, le médecin psychiatre peut, si nécessaire, fournir à la famille, une prescription permettant la prise en charge par un professionnel exerçant en libéral.

OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS OPERATIONNELS	MODALITES
Mettre en place une veille médicale générale	- assurer une information et des actions de prévention autour de l'hygiène, de l'alimentation, de la sexualité, de la contraception, conduites addictives... - assurer la continuité des traitements - mettre en place des collaborations et des partenariats avec les établissements de santé	• Bilan infirmier de santé annuel de l'infirmière dont une synthèse est transmis à la famille. • mise en place de procédures de préventions et de soins en cas d'épidémie (grippe, gale, pédiculose...). • tenue du dossier médical • prise de médicaments dans l'établissement ou préparation lors des stages ou sorties • soins courants : « bobologie »... • urgences médicales (en attente de la famille), • Mise à jour du classeur de fiches d'urgences. • Accompagnement de la famille si des soins spécifiques sont nécessaires. • Animation de temps de réflexion sur les groupes • Apprentissage des mesures d'hygiène (lavage de dents....) • Groupes de paroles avec les parents sur des thèmes spécifiques (alimentation, sexualité...)
Permettre à tous d'accéder aux soins et à la rééducation	- mettre en place un projet de soins qui intègre le projet individuel	

Avec la psychologue	d'accompagnement et l'évaluation du projet individuel d'accompagnement - assurer la cohérence des soins médicaux et thérapeutiques dispensés dans l'établissement	• Prescription des rééducations en psychomotricité et orthophonie, des bilans thérapeutiques, des prises en charge nécessaires et le suivi des traitements médicamenteux par le psychiatre • Consultations psychiatriques pour certains jeunes et leur famille. • La coordination des soins par le psychiatre • Entretien individuel hebdomadaire ou ponctuel des jeunes • Repas et ateliers thérapeutiques • Groupes de paroles jeunes : une fois par mois avec les jeunes des deux groupes de sortants mixte et plus de 18 ans.
Avec la psychomotricienne	- mettre en place un travail thérapeutique auprès des jeunes dans le but de leur évolution et de leur bien-être (soutien et soin psychologique) - Evaluer le fonctionnement psychique et cognitif des jeunes - Evaluer l'effet des pratiques éducatives, sociales et thérapeutiques sur le plan cognitif et psychologique en collaboration avec l'équipe. -mettre en place des soins de rééducation et de thérapie psychomotrice. -Evaluer le fonctionnement psychomoteur	• Entretien avec les stagiaires en vue d'une admission dans l'établissement • Bilans psychologiques initiaux, comparatifs et d'orientation • Projets de soins, projets personnalisés, évaluation du projet individuel d'accompagnement • Réflexion du personnel éducatif pour comprendre sa relation à l'autre • prise en charge individuelle ou collective • ateliers « moteur », d'expressions corporelles, sensibles émotionnelles et sensorielles • bilans psychomoteurs initiaux et comparatifs. • accompagnement dans le développement des activités concernant la psychomotricité

En ateliers thérapeutiques	-élaboration de projets thérapeutiques sur les groupes en collaboration avec l'équipe thérapeutique - élaboration de projets en Art-thérapie en lien avec l'atelier d'arts plastiques.	• Echanges et apports cliniques • Travail de réflexion au sein de l'équipe paramédicale • interventions sur les groupes en réponse aux observations ou aux demandes de l'équipe éducative • danse thérapie • ateliers d'expression par les marionnettes • accueil de groupes favorisant l'expression et l'expressivité • ateliers animés avec des éducateurs (travail sur l'image, l'estime de soi, la trace....) • temps de réflexion hebdomadaire avec la psychologue
-----------------------------------	--	--

b) L'accompagnement éducatif et pédagogique

L'accompagnement scolaire se réalise dans l'unité d'enseignement scolaire encadrée par deux enseignantes spécialisée de l'Education Nationale au sein de l'Etablissement. L'unité d'enseignement accueille des jeunes de 14 à 18 ans.

Les fonctions de l'unité d'enseignement :

Repérer, au travers des dossiers, des observations de l'équipe pluridisciplinaire, les adolescents susceptibles de bénéficier d'une prise en charge scolaire.

Dépister par le biais d'outils pédagogiques spécifiques, les potentialités entrevues de l'adolescent.

Diagnostiquer le niveau de compétences acquis par des évaluations internes et/ou nationales, enrichies des bilans de l'équipe paramédicale.

Elaborer un projet individuel d'accompagnement de scolarisation qui sera proposé à la famille en présence de la référente scolaire.

Enseigner en s'appuyant sur des pédagogies actives et individualisées, déployées en petits groupes dans le respect des potentialités des élèves, de leur personnalité et de leur rythme.

Favoriser l'inclusion :

- **collective**, en proposant des situations de travail en partenariat avec des écoles, des collèges (*préparation à l'ASSR, lecture en maternelle, utilisation d'une BCD...*)
- **individuelle** en élaborant des PSA (Projet Scolarisation par Alternance).

Les objectifs à atteindre au niveau individuel sont eux précisément énumérés dans le projet scolaire de chaque élève.

c) L'accompagnement à l'insertion socio professionnelle

L'I.M.Pro met en œuvre les moyens nécessaires pour développer les apprentissages préprofessionnels afin de favoriser une insertion adaptée au plus près des capacités sociales et professionnelles de chaque jeune.

OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS OPERATIONNELS	SUPPORTS UTILISES
→ Mettre en œuvre un dispositif d'apprentissages qui suit une progression personnalisée passant par : - Découverte des métiers entre 14 et 16 ans - Initiation gestuelle entre 16 et 18 ans - Renforcer leurs capacités d'adaptation, d'autonomie sociale afin de valider un choix d'orientation et un projet de vie adulte entre 18 et 20 ans -	• Préparation et apprentissage des règles d'hygiène et de sécurité, port des équipements de protection individuelle, des postures au travail, connaissance et utilisation d'outils • la polyvalence dans les apprentissages préprofessionnels • Sensibilisation au parcours professionnel au travers d'ateliers définis • la polyvalence dans les apprentissages préprofessionnels • Définition du projet préprofessionnel • Inclusion scolaire (PSA) pour des jeunes pressentis pour une future orientation en milieu ordinaire • Validation de l'orientation pour préparer la sortie de l'établissement • Appréhension de la réalité de la vie d'adulte « salarié » et la réalité sociale et professionnelle • Acquisitions de compétences techniques • acquisition de gestes techniques (et le préparer au mieux aux attentes du milieu de travail ordinaire ou protégé)	Au travers des différents ateliers : Espaces verts, Métiers du bâtiment, Bricolage / conditionnement, Tapisserie d'ameublement, Couture, Cuisine, Maintenance et hygiène des locaux, Repasserie, Menuiserie, Horticulture, - 4 ateliers à définir selon les capacités et affinités du jeune - Atelier découverte métier en milieu ordinaire - Partenariat avec les ULIS - Mise en place de stage de découverte • validation de projet • orientation • perspective d'entrée - Journée professionnelle en ESAT - Utilisation des machines et de l'outillage électrique et thermique - Mise en place de formations complémentaires à l'extérieur pour les jeunes adultes pressentis en capacité de travail en milieu ordinaire (GRETA...)

→ Développer la préprofessionnalisation des apprentissage dans les ateliers. → Faire de l'établissement une référence. → Développer et faire vivre nos partenariats	• Etre reconnu par nos partenaires pour la qualité des apprentissages préprofessionnels. • Des actions préprofessionnelles sont proposées à l'extérieur de l'établissement avec différents partenaires	- Utilisation des livrets de compétences - Travail par cycle et séquence - Formation Aramis et autres partenaires - Journée Porte Ouverte aux Entreprises et centre de formation - Guide de bonnes pratiques sur chaque atelier - Mise en place et utilisation des livrets de compétences sur chaque atelier - Réalisation du livret de parcours professionnel pour la sortie de l'établissement. - Mise en place de conventions de partenariat
--	---	--

d) L'accompagnement social

L'assistante sociale au sein de l'IMPRO, a un rôle d'appui, de conseil et d'information pour toutes les questions liées au handicap de l'enfant concernant les répercussions éventuelles dans l'organisation de la vie quotidienne : transport, loisirs et/ou pour des problématiques plus spécifiques liées à l'aide humaine, aide technique, accessibilité du logement, mais également pour informer les familles sur l'organisation et le fonctionnement de la MDPH et les différents droits et dispositifs. Elle assure la cohérence et la continuité des interventions entre l'IMPRO et les différents partenaires (PMI, service social...). Enfin, elle a un rôle d'orientation vers les services ou organismes compétents en fonction des difficultés rencontrées.

e) L'accompagnement des familles

L'IMPro est pour les jeunes accueillis, le premier lieu de socialisation après la famille. Aussi les rencontres entre l'établissement et la famille sont essentielles pour faire le lien entre ces deux institutions pour chaque jeune.

L'établissement doit construire une alliance avec les parents pour travailler en confiance tout au long de ces années.

La collaboration et l'implication des familles sont indispensables pour la réussite de l'accompagnement du jeune.

Des interactions entre ces trois parties, enfant-famille-établissement, sont indispensables pour permettre de travailler à l'élaboration d'un projet pour chaque jeune.

OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS
- procurer un soutien aux familles et représentants légaux - Permettre aux familles d'accompagner l'évolution de leur enfant adolescent - rompre l'isolement des familles dans l'incompréhension ou les difficultés à gérer son adolescent et/ou son handicap - proposer aux parents un espace d'élaboration et de réflexion face aux difficultés rencontrées dans l'évolution de leur enfant - réfléchir et s'enrichir des échanges avec les familles	- entretiens familiaux proposés ou à la demande - participation à la réunion de début d'année présentant l'équipe et le projet du groupe - réunions sur des thèmes spécifiques : protection juridiques, les changements des droits à 16 ans, à la majorité, à 20 ans, la sexualité... - entretiens avec le référent et la coordination - entretiens avec la directrice adjointe et/ou la directrice du département. - entretiens avec le référent et la psychologue - entretiens réguliers ou ponctuels avec la psychologue - entretiens avec le psychiatre - travail avec l'infirmière - les différentes rencontres entre professionnels et la famille afin de mieux appréhender le jeune dans sa globalité

- savoir se rendre disponible pour répondre à une demande spécifique et imprévue exprimée par les familles - préparer l'avenir avec les familles - associer la famille, la famille d'accueil ou les partenaires extérieurs au partage du projet individuel d'accompagnement et les informer avec régularité des modifications ou atteintes des objectifs du PIA - permettre aux familles de se rencontrer - établir un lien entre les familles et les professionnels afin de créer une relation qui permettra de travailler en confiance, de collaborer en partenariat. - travailler l'accompagnement social	- accompagnement des familles lors de l'orientation : • Rencontre avec le référent et la chargée d'insertion • Accompagnement, si nécessaire, des familles lors de visites d'établissement - construction du projet de vie du jeune, son projet de vie en secteur adulte, autonomie... - participation au PIA et à l'évaluation Groupes d'échanges et de paroles animés par la psychologue et un professionnel : • Un lieu où des parents partagent, échangent leurs expériences, leurs difficultés, leurs interrogations • Un moment où les parents s'apportent des éclairages, trouvent des solutions ensemble, dans un climat de respect, de convivialité et de confidentialité. • 4 groupes par an sur des thèmes divers - entretiens avec l'assistante sociale : - propositions d'accompagnements dans les démarches administratives liées au handicap, dans la recherche des loisirs, de vacances adaptées, d'informations sur les droits...
---	--

1.3.3 L'accompagnement est personnalisé

La personnalisation de l'accompagnement dans le projet d'établissement est travaillée à partir du projet individualisé d'accompagnement et du parcours du jeune à travers l'admission, la préparation à la sortie, l'orientation en secteur adulte, le suivi à 3 ans, la poursuite de l'accompagnement au titre de l'amendement creton mais aussi au travers de la notion de « référent » de projet en charge d'assurer la cohérence et la continuité de l'accompagnement.

➤ **Les objectifs du projet individualisé d'accompagnement**

Le projet individualisé d'accompagnement est le support utilisé au sein de l'établissement pour formaliser avec les enfants et les jeunes le contenu de leur accompagnement. Ce document est la synthèse de ce que les différentes parties prenantes (professionnels, jeune, représentants légaux...) ont décidé ensemble dans l'intérêt du jeune.

Le Projet Individualisé d'Accompagnement est un **outil éducatif** élaboré dans une dynamique de progression et d'ouverture permettant de définir pour le jeune un accompagnement, des actions, des objectifs concrets, des moyens à mettre en œuvre pour faire émerger ses potentialités.

Elaboré de façon pluridisciplinaire et participative, il est **l'outil de référence de l'accompagnement proposé** tant pour l'enfant et ses parents que pour les professionnels. Colonne vertébrale de la prise en charge et de l'accompagnement : c'est à partir du PIA que le jeune est accompagné dans son projet de vie, la préparation de son avenir et une orientation professionnelle et sociale adaptée à ses capacités, en prenant en compte au mieux ses attentes et besoins, ainsi que celle de sa famille. Toutes les décisions et les actions entreprises s'articulent autour de ce projet.

Le projet individualisé d'accompagnement comprend le recueil des attentes et des souhaits des jeunes et de leurs représentants légaux, les objectifs et les effets recherchés pour le jeune ainsi que les actions mises en œuvre pour obtenir les effets attendus, les ressources mobilisées. Pour l'année 2015, l'IMPRO a réalisé :

- 57 projets individualisés d'accompagnement
- 49 évaluations de projet individualisé d'accompagnement.

Ces objectifs globaux sont déclinés en objectifs plus opérationnels évaluables et permettant de mesurer la progression.

L'équipe dispose de moyens et outils diversifiés utilisés en fonction de chaque situation. Un même objectif sera travaillé de façon transversale dans les disciplines thérapeutique, éducative et pédagogique.

Les PIA sont contractualisés au plus tard dans les six mois qui suivent l'admission. Au bout d'un an, un bilan d'évaluation des objectifs est réalisé, il constitue la base de l'action à mettre en œuvre l'année suivante et préserve la dynamique du projet.

1.3.4 La garantie des droits et participation des personnes accueillies sont effectives

Le droit à la participation est défini dans le Code de l'action Sociale et des familles CASF sur deux plans complémentaires, individuels et collectifs.

Le droit de participation au plan individuel :

Il est précisé dans le CASF que chaque individu pris en charge par un établissement, a la garantie de disposer des informations nécessaires pour exercer son droit à participer en connaissance de cause à la construction de son PIA.

L'élaboration du projet individualisé d'accompagnement :

Collecte des informations	Dès le début de la prise en charge du jeune des informations sont collectées par le référent pour une meilleure connaissance de la problématique du jeune : - données antérieures concernant le jeune, la famille, l'entourage (dossier d'admission, comptes rendus d'entretiens, les bilans des différents professionnels : scolaire, psycho, ortho, psychomot.....). - bilans des différentes prises en charge, activités depuis l'admission, rappel du projet précédent, événements concernant le jeune et son entourage, demandes et centres d'intérêt du jeune, relation établissement famille, relation avec d'autres services, loisirs... Cette démarche se fait progressivement, dès l'arrivée du jeune. Ces informations sont présentées par le référent au rappel d'anamnèse de début de synthèse. (cf. fiche synthèse).
Synthèse	Une synthèse a toujours lieu avec l'équipe pluridisciplinaire la semaine qui précède la réunion de Projet Individuel Accompagnement ou d'évaluation du PIA. (cf. fiche réunion de synthèse)
Temps de préparation avant la réunion du PIA	Le référent regroupe les observations, bilans, axes de travail, outils d'accompagnement des différents professionnels. Il recense et développe des objectifs de travail, les moyens à mobiliser et délivre ses propres observations. Il prend en compte les besoins et les attentes de l'utilisateur et de sa famille. Il explore les opportunités, envisage, propose de nouvelles actions dans le réseau interne et externe. Une rencontre référent-utilisateur a lieu pour mener avec le jeune un entretien sur la perception qu'il a de lui-même, de son parcours, du programme dont il fait l'objet. Le référentiel d'évaluation sert de support à l'entretien.
Réunions du PIA : Construction du PIA	La réunion est le lieu de décision de la démarche d'accompagnement individualisé et des principales orientations. L'élaboration du Projet Individualisé d'Accompagnement se réalise en équipe pluridisciplinaire. Le référent anime et conduit la réunion afin d' : - Ajuster les orientations prioritaires retenues pour l'utilisateur - Ajuster les objectifs spécifiques pour l'utilisateur - Préciser les stratégies d'action les plus adaptées au profil de l'utilisateur : détermination des moyens (choisir des réponses privilégiées)

	Le référent : - Rédige une synthèse de l'évaluation en la confortant des points abordés en réunion - Transcris les objectifs de travail et moyens que l'équipe compte mettre en place. - Fait les modifications d'emploi du temps rendues nécessaires par le Projet Individualisé d'Accompagnement - Etabli la cohérence des objectifs : Ces objectifs sont-ils évaluables ? Ces objectifs sont-ils à la portée de l'utilisateur ?
Rencontre avec la famille ou le représentant légal du jeune pour l'élaboration de la co-construction du PIA	planification des rencontres. Temps d'échange et de reformulation avec le jeune, sa famille, son représentant légal, sa famille d'accueil pour se mettre d'accord, partager des objectifs en commun. Recueillir l'avis de l'utilisateur, de la famille et co-construire le projet. Recueillir les informations provenant de la famille.

- **Le droit de participation au plan collectif :**

Il est également reconnu le droit aux usagers de bénéficier d'instances d'expression collective pour faire part de leurs avis et propositions.

Le Conseil à la Vie Sociale : Le Conseil de la vie sociale est la forme imposée pour organiser le dialogue collectif à l'IMPRO.

Titre	IMPro
Présidente	1
Vice-président	1
Représentant des parents des usagers	3
Représentant jeunes	2
Représentant personnel	2
Représentant de la municipalité	1
Représentant CA	1
Direction de l'établissement	2

Les groupes de parole des jeunes :

Il est institué des groupes d'expression thématiques pour les enfants et les adolescents.

Les jeunes nourrissent et enrichissent les échanges à partir de leurs témoignages sur leur vécu et l'expression de leurs émotions.

Les objectifs des groupes de paroles :

- Apprendre aux jeunes à prendre la parole
- Apprendre à reconnaître leurs émotions, à les dire
- Apprendre à s'écouter, à se faire écouter, à écouter
- Apprendre le dialogue, à faire coexister les avis différents

Le groupe a lieu tous les 15 jours et est animé par la psychologue et un (e) éducateur (trice).

Les séances se déroulent ainsi :

- Un 1er tour pour dire « l'humeur du jour »
- Le thème du jour
- Le dernier tour des jeunes
- Le dernier mot des animatrices

1.3.5 La protection et la prévention des risques inhérents aux personnes accueillies et au mode d'accompagnement sont mises en place.

Le droit à la sécurité est un droit fondamental rappelé dans le 1^{er} article consacré par le CASF aux droits des usagers.

Une vigilance particulière est portée à la sécurité incendie, notamment par la mise en place d'une procédure incendie et confinement et la mise en œuvre d'exercices incendie et confinement régulièrement.

L'IMPRO est également attentif à prévenir les risques professionnels par la révision annuelle du DUERP par unité de travail avec la participation des professionnels concernés et la révision annuelle du DUERP concernant les jeunes de l'IMPRO.

L'association La Ligue Havraise a mise en place un service « mission sécurité » transversal aux établissements et services avec un référent sécurité compétent pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels.

Par ailleurs, la protection, la prévention et la gestion des risques est détaillée à travers la prévention de la maltraitance, la promotion de la bientraitance et le traitement des événements indésirables par le logiciel AGEVAL.

2. PRÉSENTATION DES ELEMENTS DE METHODE

2.1 PROTOCOLE D'ÉVALUATION

2.1.1 Lancement de la démarche

Nous sommes entrés au début de l'année 2016 dans une démarche d'évaluation interne pour nos établissements et services. Cette obligation législative est destinée à évaluer l'activité et la qualité des prestations délivrées, notamment sur la base de recommandations de bonnes pratiques, validées par l'ANESM et dont les résultats doivent être communiqués tous les 5 ans à l'ARS.

2.1.2 Cadrage de la démarche d'évaluation par l'équipe de direction

Dans ce cadre, un comité de pilotage a été constitué avec pour mission d'assurer le suivi de l'ensemble de la démarche de l'évaluation de l'IMPRO.

Ce comité de pilotage est constitué de :

- Un pilote : directrice de l'établissement
- Des représentants des différentes unités de travail
- Un représentant d'utilisateur
- Un membre du conseil d'administration
- Une secrétaire
- 1 ou 2 usager

Ce comité de pilotage s'est réuni 5 fois de février à juillet 2016 afin que la démarche d'évaluation interne soit finalisée à la fermeture annuelle de l'établissement en juillet 2016.

Celui-ci communique ses relevés de décisions au Comité de pilotage des évaluations qui effectue, lui-même, un retour au Conseil d'Administration.

En parallèle, des groupes de travail pluridisciplinaires sont constitués de :

- Un animateur selon la thématique
- 6 à 8 professionnels
- 1 ou 2 usagers

- 1 parent

Les thèmes retenus pour cette évaluation interne sont :

- L'accueil
- Le respect des droits de la personne accueillie
- L'accompagnement
- Les soins
- Le cadre de vie
- La prévention et la gestion des risques inhérents à la situation de vulnérabilité de la personne accueillie
- Le réseau dans son territoire.
- Le management
- Les outils de la loi 2002

2.2 LES MODALITES DE L'IMPLICATION DES DIFFERENTS ACTEURS

2.2.1 Mise en place de comités de pilotage

a) Compositions et missions

Composition	Missions	Dates
COPIL 1 : 1 Représentant CA- 1 Secrétaire –1 ES- 1 psychologue- 1 CISP-1 usager- 1 famille-1 Directrice	Validation des thèmes : Réseau	05/02/2016
COPIL 2 : - 1 Secrétaire –1 ES- 1 CISP-1 usager- 1 Directrice	Validation des thèmes : Accueil et respect des droits	04/03/2016
COPIL 3 : 1 Secrétaire –1 ES- 1 CISP- 1 Directrice	Validation des thèmes : Accompagnement et Cadre de vie	08/04/2016
COPIL 4 : 1 Secrétaire –1 ES- 1 psychologue-1 CISP- 1 famille-1 Directrice	Validation des thèmes : outils loi 2002-2 et prévention des risques	27/05/2016
COPIL 3 : 1 Secrétaire –1 CISP- 1 famille-1 Directrice	Validation des thèmes : les apprentissages préprofessionnels, management et Soins	12/07/2016

2.2.2 Modalités d'association des personnes accueillies et des familles aux différentes étapes

- Des courriers d'information à destination des familles ont été envoyés le 05/01/2016.
- Trois familles ont répondu positivement, l'une pour participer aux comités de pilotage et 2 autres pour participer aux groupes de travail préalables aux comités de pilotage.
- Deux jeunes ont participé aux comités de pilotage et aux groupes de travail de février et mars puis nous avons dû réduire leur temps de présence dans ces rencontres qui exigeait trop de concentration.

2.2.3 Modalités d'association des professionnels

⇒ Etape 1 – Phase d'information

Actions	Dates
✓ Réunion d'information des professionnels	21/12/2015
✓ Envoi d'un power point explicatif par mail aux professionnels	05/01/2016

⇒ Etape 2 – L'auto-évaluation : du 15/12/2015 au 12/07/2016

▪ Présentation du référentiel d'évaluation et constitution des groupes d'évaluation :

Le référentiel d'évaluation Ageval a été présenté aux professionnels lors du 1^{er} groupe de travail et du 1^{er} comité de pilotage. Les réponses aux questions ont été saisies en direct sur le logiciel en présence des équipes de travail.

▪ Le déroulement des sessions d'évaluation

L'ensemble des professionnels éducatifs, thérapeutiques et d'insertion socio professionnelles de l'IMPRO ont participé à la démarche d'évaluation interne chaque mois en parallèle des groupes d'Analyse des pratiques professionnelles. Soit la constitution de 15 groupes de travail de 1h50 en moyenne.

Tableau récapitulatif des groupes et sessions d'auto-évaluation

Domaine évalué	Nombre de professionnels	Nombre de personnes accueillies et de parents	Nombre de réunions
L'accueil	1 animateur 5 professionnels	1 personne accueillie 1 parent	2 réunions 1 x 2h50 1 X 1H50
Le respect des droits	1 animateur 6 professionnels	1 personne accueillie 1 parent	2 réunions 1 x 2h50 1 X 1H50
L'accompagnement	1 animateur 9 professionnels	1 personne accueillie 1 parent	2 réunions 2 x 1h50
Les soins	1 animateur 4 professionnels	0 personne accueillie 0 parents	1 réunion x 2h50
Le cadre de vie	1 animateur 10 professionnels	1 personne accueillie 0 parents	1 réunion 1 x 1h50
La prévention et la gestion des risques	1 animateur 9 professionnels	1 personne accueillie 1 parent	2 réunions 2 x 1h50
Les réseaux	1 animateur 6 professionnels	0 personne accueillie 0 parents	1 réunion 1 x 2h50
Le management	1 animateur 6 professionnels	0 personne accueillie 1 parent	1 réunion 1 x 1h50
Les outils de la loi 2002	1 animateur 9 professionnels	0 personne accueillie 0 parents	2 réunions 2 x 1h50

Les apprentissages pré-professionnels	1 animateur 10 professionnels	1 personne accueillie 1 parent	1 réunion 1 x 1h50
TOTAL PARTICIPATION ET NOMBRE DE REUNIONS	1 animateur 20 professionnels	3 parents	15 réunions 22 h de réunions

⇒ Etape 3 – Synthèse et analyse des résultats : de juillet 2016 à septembre 2016

⇒ Etape 4 – Elaboration du plan d'amélioration : de septembre 2016 à octobre 2016

Saisie du plan d'action dans Ageval.

⇒ Etape 5 – Suivi du plan d'amélioration et préparation de l'évaluation externe à compter de 2017

2.3 MODALITES DE LA REMONTEE DES INFORMATIONS

2.3.1 Principe de construction du référentiel d'évaluation

- Le référentiel d'évaluation a été construit:
 - En fonction des spécificités de la population (les dimensions de l'accompagnement, le public accueilli, les pratiques observées dans la structure)
 - En tenant compte du cahier des charges de l'évaluation externe
 - En tenant compte des recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM

2.3.2 Structure du référentiel d'auto-évaluation:

- Un référentiel global subdivisé en domaines thématiques.
- Chaque domaine est structuré en références et critères.
 - Référence : l'énoncé d'une attente ou exigence, c'est un engagement / objectif qualité que se fixe les équipes et/ou la direction.
 - Critère : l'énoncé des conditions ou ce qui est attendu pour réussir engagement
- Une échelle d'appréciation : indication du niveau de réalisation de l'engagement :
 - OUI : satisfait ou fait
 - PARTIELLEMENT: peu ou partiellement satisfait ou fait
 - NON : pas du tout satisfait ou fait
 - NON APPLICABLE : non concerné
- Indicateur : l'énoncé d'un moyen ou élément précis attestant de la réalisation ou non de l'engagement, c'est une preuve.
- Propositions d'axes d'amélioration

2.3.3 Les principaux domaines évalués et les références

- *Domaine 1 : L'accueil*
 - L'établissement est facilement accessible à tous et à tout moment
 - L'accueil téléphonique est assuré tout au long de l'année et le lien avec la personne accueillie peut être direct
 - L'accueil des proches est constant et adapté aux besoins et au projet des personnes
 - L'accueil est organisé et efficient
- *Domaine 2 : L'accompagnement des personnes accueillies*
 - Un processus d'admission est mis en place
 - Le processus d'admission vise à vérifier l'adéquation entre la mission de l'établissement, les besoins de la personne, l'intégration dans la vie de l'établissement et la cohabitation

avec les autres personnes accueillies ainsi que la capacité à produire une prise en charge de qualité

- Le processus d'admission est formalisé, pluridisciplinaire
 - L'admission suppose l'information des personnes orientées et des proches (documentation) et de la MDPH
 - L'établissement accompagne les personnes et les familles auprès de la MDPH lorsqu'elles doivent le faire
 - L'accompagnement de la personne s'efforce de garantir la continuité de son projet de vie
 - Le projet personnalisé est élaboré en fonction des souhaits et des besoins de la personne accueillie et repose sur des objectifs partagés
 - L'équipe pluridisciplinaire garantit le respect du projet de vie personnalisé de la personne accueillie et sa mise en œuvre.
 - L'établissement adapte son cadre de vie aux personnes accueillies.
 - Des activités sont mises en place pour répondre aux besoins des personnes accueillies.
- *Domaine 3 : Les soins*
- L'offre de soins est fonction de l'état de santé, du handicap de la personne et de ses choix
 - Le suivi de l'état de santé de la personne accueillie est organisé, planifié, global et personnalisé
 - La continuité et la sécurité des soins sont garanties.
 - La spécificité des soins est prise en compte pour le handicap psychique et les troubles psychiatriques.
- *Domaine 4 : Le cadre de vie*
- L'accessibilité des locaux respecte la réglementation en vigueur
 - Les normes de sécurité sont privilégiées et respectées
 - Le milieu se rapproche du cadre de vie familial de la personne accueillie
 - Le cadre de vie permet le respect de l'intimité de la personne accueillie
 - Les lieux de vie de l'établissement favorisent la vie en collectivité
 - L'établissement propose des prestations adaptées
- *Domaine 5 : Le respect des droits des personnes accueillies*
- Le personnel est informé et formé au respect des droits de la personne accueillie
 - La bientraitance est au cœur du projet de l'établissement
 - L'établissement s'engage à favoriser la participation de la personne accueillie et/ou de son représentant légal
 - L'établissement organise et encourage la participation de la personne accueillie au Conseil de la Vie Sociale et au fonctionnement de l'établissement
 - Chaque personne accueillie dispose d'un dossier auquel elle a accès
 - Le respect de la décision et du choix de la personne est effectif
 - Le recueil de la satisfaction des personnes accueillies est organisé régulièrement
- *Domaine 6 : Les outils de la loi de 2002*
- Les outils existent et sont diffusés

- *Domaine 7 : Le management*
 - La gestion des ressources humaines est conforme aux besoins des personnes accueillies et de la réglementation en vigueur
 - Le projet d'établissement existe et répond aux besoins des personnes accueillies.
- *Domaine 8 : Le réseau, les partenaires et le territoire*
 - L'établissement développe des conventions et des partenariats avec d'autres établissements
 - L'établissement fait appel à des ressources extérieures qui contribuent à la qualité de l'accompagnement des personnes accueillies
 - L'établissement favorise l'ouverture sur son environnement
- *Domaine 9 : La prévention des risques*
 - Des mesures sont mises en place pour assurer la sécurité des personnes
 - Des mesures sont mises en place pour assurer la sécurité des biens
 - Le Document Unique d'Evaluation des Risques est un outil au service de la démarche de prévention des risques de l'établissement
 - L'établissement a une procédure de gestion des événements indésirables

2.3.4 Le déroulement des sessions d'évaluation

- Un animateur / rapporteur assure la conduite des sessions et la gestion du temps de la réunion.
- Chaque groupe de travail a pour mission de :
 - Répondre aux questions du référentiel sur les différents domaines et critères retenus.
 - Porter une appréciation sur le niveau de réalisation de l'engagement/objectif qualité.
 - Identifier les preuves : données concrètes qui attestent la réussite ou l'atteinte du critère et son niveau de satisfaction (indicateurs).
 - Réfléchir sur des axes de progrès.
- Le Directeur :
 - Centralise l'ensemble des résultats : ceux du groupe d'évaluation, les résultats des entretiens effectués avec les représentants des familles et les résultats du questionnaire évaluatif.
 - Procède à une synthèse graphique et statistique des résultats.

3. PRESENTATION DES RESULTATS

3.1 LES PRINCIPAUX CONSTATS : RESULTATS ET ANALYSE

3.1.1 L'Accueil

Critère AC1 - L'établissement est facilement accessible à tous et à tout moment

Éléments d'appréciation	Réponses aux EA
AC1 A Il existe une signalétique externe d'accès et une signalétique interne	Partiellement
AC1 B L'établissement ou service est accessible à tout type de handicap	Non
Points forts	
AC1A : L'établissement dispose de 2 portails afin d'assurer la sécurité des usagers et professionnels. Ils ne sont pas fermés à clefs en journée. Un panneau précisant la nature de l'établissement est fixé à l'entrée de l'établissement. En interne, une signalétique est existante précisant le nom des ateliers sur toutes les portes. L'établissement est bien situé géographiquement et desservi par les transports en commun. Un panneau d'interdiction d'entrer dans l'établissement aux véhicules extérieurs sur les horaires d'ouverture de l'établissement est placé sur le 1er portail.	
Points faibles	
AC1A : Une signalétique est existante mais il est nécessaire de l'améliorer. Il est nécessaire de mettre un panneau à l'entrée de service, précisant l'entrée des livraisons. Il serait utile d'effectuer un marquage au sol ou afficher un plan de la structure pour permettre aux personnes extérieures de se rendre au secrétariat sans difficultés. Il serait peut être nécessaire de sécuriser l'établissement avec une grille électrique et un code d'accès avec interphone AC1B : Il n'existe pas de lieu fixe pour recevoir les familles au rez-de-chaussée si ces dernières souffrent de problèmes moteurs.	

Nombre de "Oui"	0
Nombre de "En grande partie"	0
Nombre de "Partiellement"	1
Nombre de "Non"	1
Nombre de "Non applicable"	0

Critère AC 2 – L'accueil téléphonique est assuré toute l'année et la personne peut être jointe directement

Éléments d'appréciation	Réponses aux EA
AC2 A La personne peut être jointe à tout moment si cela est nécessaire	Oui

Points forts

AC2 A : L'accueil téléphonique est assuré de 8h à 17h30 par le secrétariat ou l'équipe de direction sauf sur les périodes de fermeture de l'établissement. Le standard dispose d'un répondeur et tous les messages sont traités dès réception. Chaque atelier, hormis les deux classes scolaires, dispose d'un poste téléphonique. Le personnel peut communiquer aisément en interne et recevoir les appels des familles via le secrétariat. La secrétaire connaît très bien les situations, les dossiers et l'organisation de l'établissement. La mise en place progressive de la communication par mail garantit la réception et le suivi de l'information. Les chauffeurs, les deux conseillères en insertion socio professionnelle et l'éducateur sur l'atelier espaces verts possèdent un portable professionnel. Une majorité des professionnels utilisent le mail pour communiquer en interne et externe. L'équipe de direction dispose des informations courantes et importantes en temps réel via le mail.

Points faibles

AC2 A : Le système de téléphonie mériterait d'être développé. Trois salles ne sont pas reliées par téléphone au standard afin de solliciter de l'aide si problème urgent ou pour la sécurité. Les lignes téléphoniques des ateliers ne peuvent pas joindre directement les familles et doivent passer par le secrétariat.

Nombre de "Oui"	1
Nombre de "En grande partie"	0
Nombre de "Partiellement"	0
Nombre de "Non"	0
Nombre de "Non applicable"	0

Critère AC3 - L'accueil des proches est constant et adapté aux besoins de la personne

Éléments d'appréciation	Réponses aux EA
AC3 A L'accueil est possible toute l'année sous conditions (horaires, respect intimité)	Oui
AC3 B Le consentement de la personne (si possible) est une condition de l'accueil des proches	Partiellement
AC3 C Les proches disposent d'un espace dédié	Oui

Points forts

AC3 A : L'accueil des proches est possible toute l'année mais dans le respect du cadre légal et en fonction du planning des jours d'ouverture. L'équipe de direction se montre disponible. La psychologue de l'Impro rencontre, suit, oriente les familles en difficulté relationnelle avec leur jeune et organise des visites médiatisées. L'assistante sociale accompagne les familles dans leurs différentes démarches.

AC3 B : Il existe une salle de rencontres dédiée aux familles.

AC3 C : Les rendez-vous sont toujours organisés à l'avance. En cas d'urgence ou d'imprévu, nous disposons d'une salle pour l'accueil des familles.

Points faibles

AC3 A : Pour des raisons de sécurité et d'organisation, les familles doivent systématiquement se présenter au secrétariat avant toute rencontre. La signalétique devrait faciliter cette mise en œuvre.

AC3 B Le consentement de présentation du Projet individualisé d'accompagnement aux familles est systématique, même si le jeune ne le souhaite pas.

AC3 C : La salle d'attente actuelle est restreinte et au vu de tous. Trois emplacements supplémentaires sont envisageables. Il serait donc intéressant de définir un lieu en fonction de la nature du rendez-vous (psychologue, assistante sociale, direction, équipe...) et de rendre ces lieux plus agréables.

Nombre de "Oui"	2
Nombre de "En grande partie"	0
Nombre de "Partiellement"	1
Nombre de "Non"	0
Nombre de "Non applicable"	0

Critère AC 4 - L'accueil est organisé et efficient

Éléments d'appréciation	Réponses aux EA
AC4 A L'accueil garantit un contrôle d'accès et prévient les intrusions	Non
AC4 B L'accueil peut répondre à tout type de demandes (visiteurs, etc...) de façon à y répondre efficacement	Oui
AC4 C L'accueil est compétent pour faire le lien entre tous les intervenants et aussi dans l'urgence	Oui

Points forts

AC4 A : L'établissement dispose de grilles avec serrures. Elles sont verrouillées chaque soir et aux heures de fermeture.

AC4 B : Les familles sont toutes informées de l'organisation concernant l'accueil de leur jeune. Un agenda est distribué en début d'année scolaire.

AC4 C : Les rencontres des familles, à la demande de l'équipe, de la famille ou des partenaires, sont également organisées.

Points faibles

AC4 B : Certains jeunes se rendent ou repartent de l'Impro en utilisant les transports collectifs. L'arrêt du véhicule se trouve devant l'Impro à l'emplacement du bus urbain. Cela peut s'avérer dangereux, aux heures de grande affluence car il y a peu de visibilité pour les personnes souhaitant traverser la rue.

Nombre de "Oui"	2
Nombre de "En grande partie"	0
Nombre de "Partiellement"	0
Nombre de "Non"	1
Nombre de "Non applicable"	0

3.1.2 L'accompagnement

Critère AP 1 - Un processus d'admission est mis en place

Éléments d'appréciation	Réponses aux EA
AP1 A Une procédure d'admission est écrite et connue des professionnels chargés des dossiers	Oui
Points forts	
AP1 A : La procédure d'admission est inscrite dans le projet d'établissement, le livret d'accueil est connu des professionnels. Les professionnels "référents" participent à l'admission à travers l'accueil du jeune lors de la première journée et rédige le bilan de stage. La première réunion "pôle soin" est consacrée aux nouveaux entrants pour la rédaction de la fiche d'anamnèse du jeune.	
Points faibles	
AP1 A : Il est nécessaire d'informer les professionnels au sujet des stagiaires, une semaine avant le début du stage, pendant la réunion d'organisation, de manière à améliorer la qualité de leur accueil. Il est nécessaire de favoriser les décroisements entre les pôles.	

Nombre de "Oui"	1
Nombre de "En grande partie"	0
Nombre de "Partiellement"	0
Nombre de "Non"	0
Nombre de "Non applicable"	0

Critère AP 2 - Le processus d'admission vise l'adéquation entre le projet et les besoins de la personne

Éléments d'appréciation	Réponses aux EA
AP2 A Avant de prononcer l'admission, le candidat est reçu par l'équipe pluridisciplinaire	Oui

AP2 B La commission d'admission réunit toutes les composantes nécessaires à l'évaluation	Oui
AP2 C La décision d'admission n'est possible qu'après recueil de l'avis de l'équipe pluridisciplinaire	Oui

Points forts

AP2 A : Avant de procéder à une admission, le jeune est accueilli pour réaliser un stage d'une ou deux semaines.

AP2 B : A l'issue de ce stage, un bilan rédigé est demandé à l'éducateur référent. L'équipe éducative apporte ses observations pour une entrée sur un pôle spécifique. Un bilan est réalisé également par la psychologue. L'avis du médecin psychiatre peut être sollicité.

AP2 C : L'équipe de direction prend la décision d'admission, en fonction des bilans, éducatifs, psychologique et de la demande de la MDPH, en veillant à l'équilibre des groupes.

Points faibles

AP2 C : Il est nécessaire de communiquer à l'équipe la liste des jeunes prévus en stage sur l'année.

Nombre de "Oui"	3
Nombre de "En grande partie"	0
Nombre de "Partiellement"	0
Nombre de "Non"	0
Nombre de "Non applicable"	0

Critère AP 3 - Le processus d'admission est formalisé, pluridisciplinaire

Éléments d'appréciation	Réponses aux EA
AP3 A Un dossier d'admission est transmis systématiquement à toute personne qui le demande	Non
AP3 B Le dossier d'admission est transmis aux membres de la commission après examen par la Direction	Oui
AP3 C Une réponse est apportée systématiquement aux candidats à l'issue de l'examen du dossier	Oui
AP3 D Il existe un processus d'admission spécifique à l'accueil de jour ou l'accueil temporaire	Non applicable

Points forts

AP3 C : Avant le stage d'un jeune, les familles sont accueillies, nous leur expliquons les objectifs du stage, recueillons les informations familiales concernant l'administratif, les renseignements sociaux, médicaux... qui viennent constituer le dossier d'admission. Une présentation de l'établissement est faite à la famille. La psychologue rencontre également le stagiaire. Toutes les familles peuvent solliciter une rencontre après rédaction du bilan de stage. A l'admission la famille est reçue par la direction pour procéder à la

signature des divers documents et prendre connaissance du fonctionnement de la Ligue Havraise. Nous adaptons les horaires pour recevoir les familles sur leurs disponibilités.

Points faibles

AP3 C : Les familles manquent d'information sur l'organisation du suivi du jeune concernant le premier PIA, la réunion de synthèse Veiller à rédiger le PIA dans les 6 premiers mois Il est nécessaire de réactualiser le livret d'accueil.

Nombre de "Oui"	2
Nombre de "En grande partie"	0
Nombre de "Partiellement"	0
Nombre de "Non"	1
Nombre de "Non applicable"	1

Critère AP 4 - L'admission suppose l'information des personnes, des proches, de la MDPH

Éléments d'appréciation	Réponses aux EA
AP4 A Le site internet décrit les caractéristiques des prestations et du public accueilli	Oui
AP4 B Des conventions existent avec les structures d'amont pour faciliter les orientations	Partiellement

Points forts

AP4 B : Il existe des conventions de stage avec les structures en amont comme l'IMP, le SESSAD ou l'éducation nationale.

Points faibles

AP4 B : Il existe peu d'éléments de dossier lorsque le jeune vient de classe ordinaire ou est en rupture dans son parcours scolaire (jeune déscolarisé).

Nombre de "Oui"	1
Nombre de "En grande partie"	0
Nombre de "Partiellement"	1
Nombre de "Non"	0
Nombre de "Non applicable"	0

Critère AP 5 - L'établissement ou le service accompagne la personne vers la MDPH si besoin

Éléments d'appréciation	Réponses aux EA
AP5 A Les personnes qui ne peuvent être admises sont orientées vers la MDPH pour la suite de leurs démarches	Oui
AP5 B Les personnes candidates à l'accueil temporaire/de jour sont accompagnées dans leurs démarches d'orientation	Non applicable
Points forts	
AP5 A : Les personnes qui ne peuvent pas être admises sont reçues par l'assistante sociale qui les réoriente vers la MDPH ou vers d'autres services sociaux. Les personnes qui ne peuvent pas être admises sont redirigées vers la MDPH et un écrit de la direction et de l'équipe de soin est envoyé à la MDPH pour motiver ce refus.	
Points faibles	
AP5 A : Il n'existe pas de protocole de suivi de la liste d'attente des places dans la structure.	

Nombre de "Oui"	1
Nombre de "En grande partie"	0
Nombre de "Partiellement"	0
Nombre de "Non"	0
Nombre de "Non applicable"	1

Critère AP 6 - L'accompagnement de la personne garantit la continuité de son projet de vie

Éléments d'appréciation	Réponses aux EA
AP6 A Le dossier de la personne inclut obligatoirement des éléments permettant de retracer son parcours de vie	Oui
AP6 B L'établissement/service encourage la personne et/ou son représentant légal à participer à l'élaboration de son projet personnalisé	Oui
Points forts	
AP6 A : Il existe une fiche de renseignements d'admission, une fiche d'anamnèse, une fiche de synthèse, des bilans de stage, les PIA et les évaluations des PIA, le GEVASCO, le GEVA 18/20 ans, les bilans de la psychomotricienne, de l'éducateur d'Education Physique et Sportive, des évaluations psychologiques. Tous ces éléments retracent le parcours du jeune.	
AP6 B : Toutes les familles participent à l'élaboration du PIA avec le jeune et le référent.	

Points faibles

AP6 B : Certaines familles revendiquent d'être reçues plus fréquemment.

Nombre de "Oui"	2
Nombre de "En grande partie"	0
Nombre de "Partiellement"	0
Nombre de "Non"	0
Nombre de "Non applicable"	0

Critère AP 7 - Le projet personnalisé est fonction des souhaits et des besoins de la personne et repose sur des objectifs partagés

Éléments d'appréciation	Réponses aux EA
AP7 A Les attentes de la personne/de la famille sont recueillies dès l'admission et tout au long de l'accompagnement	Oui
AP7 B Les besoins de la personne sont identifiés et évalués	Oui
AP7 C Il existe des objectifs clairement définis dans le projet personnalisé	Oui
AP7 D Les objectifs/moyens définis lors du projet personnalisé sont le résultat d'une co-construction entre la personne, la famille et l'équipe	Partiellement

Points forts

AP7 A : Les attentes de la famille et des jeunes sont recueillies systématiquement par le référent, la directrice, la chef de service et le référent de l'équipe de soins dans le premier mois de l'accompagnement du jeune.

AP7 B : L'évaluation des jeunes est réalisée par les différents professionnels. Le référent recueille systématiquement les appréciations de la famille à la présentation du PIA pour chaque item.

AP7 C : Des objectifs opérationnels sont définis très précisément pour chaque jeune.

Points faibles

AP7 D : Il n'existe pas de réelle co-construction avec la famille, mais celle-ci est reçue pour échanger et discuter autour d'une proposition de PIA.

Nombre de "Oui"	3
Nombre de "En grande partie"	0
Nombre de "Partiellement"	1
Nombre de "Non"	0
Nombre de "Non applicable"	0

Critère AP 8 - L'équipe pluridisciplinaire garantit le respect du projet de vie personnalisé de la personne et sa mise en œuvre

Éléments d'appréciation	Réponses aux EA
AP8 A Les projets personnalisés sont connus de tous	Oui
AP8 B Des référents sont désignés pour la personne et veillent à la mise en œuvre du projet personnalisé	Oui
AP8 C Les informations relatives à la mise en œuvre du projet sont transmises et disponibles pour tous	Oui
AP8 D La coordination des différents intervenants est organisée et effective	Partiellement
Points forts	
AP8 A : Un planning des réunions de synthèse et des réunions de PIA est construit pour l'année et transmis à tous. Un planning individualisé est construit pour chaque jeune. AP8 B : Un référent est nommé pour chaque jeune dès son admission. AP8 C : Une réunion de synthèse a lieu avec l'équipe pluridisciplinaire pour chaque jeune. AP8 D : Une réunion du PIA a également lieu pour chaque jeune. Des avenants au PIA sont rédigés si nécessaire.	

Nombre de "Oui"	3
Nombre de "En grande partie"	0
Nombre de "Partiellement"	1
Nombre de "Non"	0
Nombre de "Non applicable"	0

Critère AP 9 - Des activités sont mises en place pour répondre aux besoins de la personne

Éléments d'appréciation	Réponses aux EA
AP9 A Des activités sont mises en œuvre et articulées dans un accompagnement global	Oui
AP9 B Des instances d'expression et de régulation sont mises en place pour les personnes	Oui
Points forts	

AP9 A : Des activités éducatives, culturelles, d'insertion, sportives, paramédicales, des groupes de paroles et d'expression des jeunes et un CVS sont mis en œuvre. Il existe une diversité d'ateliers tels que : espaces verts, Maintenance Hygiène des Locaux, lavage de véhicules, préparations de buffets ou de petit-déjeuners, la découverte des métiers du bâtiment...

AP9 B : Il existe des partenariats avec les ESAT, les lycées professionnels, la MAS de Rouelles, l'entreprise adaptée Vauban, l'entreprise de restauration Sherpas, le site qualifiant et partenaire d'ARAMIS pour la validation de compétences métiers, l'EREA, le GRETA, le lycée Germaine Coty... Il existe des "Portes Ouvertes", des prestations extérieures en espaces verts sur la commune de Bolbec, des participations aux différents forums, des fêtes de fin d'année, des graffs, des expositions de photos et d'art plastique, des partenariats avec le conservatoire, des partenariats avec le grenier sur le repassage du linge... L'IMPRO est un site qualifiant pour l'accueil de stagiaires professionnels.

Points faibles

AP9 B : Des partenariats pour la préparation professionnelle de type conditionnement et des terrains d'apprentissages en milieu ordinaire de travail font défaut. Un seul stage est possible en CAJ du fait du coût. Dans certains ESAT, seul un stage unique est possible. Il n'existe pas suffisamment de communication en interne sur les activités, sur les réalisations des jeunes. Il serait nécessaire d'utiliser les boîtes mails pour informer en interne, les professionnels des réalisations des jeunes. Un besoin d'harmoniser les dispositifs "différents et compétents" utilisés par les ESAT de la Ligue Havraise et ARAMIS pour l'IMPRO, se fait ressentir.

Nombre de "Oui"	2
Nombre de "En grande partie"	0
Nombre de "Partiellement"	0
Nombre de "Non"	0
Nombre de "Non applicable"	0

Critère AP 10 - L'établissement/service adapte son cadre aux besoins des personnes

Éléments d'appréciation	Réponses aux EA
AP10 A L'établissement/service adapte son projet aux évolutions des profils des personnes	Partiellement
AP10 B L'établissement/service adapte les compétences des professionnelles aux besoins des personnes	Oui

Points forts

AP10 A L'établissement adapte son projet aux évolutions de profils des personnes par la mise en place de suivis éducatifs, de partenariats pour trouver une place spécifique à chaque situation d'orientation à la sortie des jeunes, d'accueil à mi-temps ou à temps partiel.

AP10 B : L'établissement adapte les compétences des professionnels aux besoins des personnes notamment par le suivi de formations sur l'autisme, sur la pratique Snoezelen... Les professionnels

mettent en place un accompagnement individualisé soutenu et une écoute attentive des familles (psychologue, Assistante sociale). L'ensemble de l'équipe est disponible pour répondre aux besoins des jeunes et des familles

Points faibles

AP10 B : Les professionnels déplorent un manque de formations sur le public avec handicap psychique et réclament de développer encore davantage de formations sur l'autisme.

Nombre de "Oui"	1
Nombre de "En grande partie"	0
Nombre de "Partiellement"	1
Nombre de "Non"	0
Nombre de "Non applicable"	0

3.1.3 Les soins

Critère SP 1 - L'offre de soins est fonction de l'état de santé, du handicap et des choix de la personne

Éléments d'appréciation	Réponses aux EA
SP1 A L'organisation des soins peut être adaptée à un emploi du temps imprévu de la personne	Oui
SP1 B Le projet de soin favorise la mise en œuvre des autres projets de la personne	Oui

Points forts

SP1 A : L'équipe de soins est composée d'une infirmière, d'une psychomotricienne, d'une psychologue et d'un médecin psychiatre. Ces différents intervenants assistent aux diverses réunions concernant les projets des jeunes. L'infirmière travaille conjointement avec les services extérieurs pour l'accompagnement, le suivi, la prévention et l'éducation. L'infirmière réalise des bilans infirmiers et intervient sur les groupes pour différents sujets comme l'hygiène, la contraception ou l'alimentation.... La psychomotricienne effectue des bilans, des prises en charge de groupes et/ou individuelles. La psychologue organise un suivi individuel auprès des jeunes et des familles. Elle réalise les évaluations, propose et anime les groupes thérapeutiques comme les groupes de parole, le groupe photo-langage, le groupe Art-thérapie.

SP1 B : Ces professionnels travaillent en collaboration avec les partenaires extérieurs comme les médecins traitants, l'Hôpital psychiatrique pour enfant Equinoxe, la Maison de l'adolescent, le secteur relevant de la protection de l'enfance, l'institution médico-sociale, les services de prévention Nautilla ... De plus, en lien avec les familles, ces professionnels enrichissent la connaissance globale du jeune pour permettre la mise en place d'apprentissages et une orientation adaptés. Il existe également une réunion "pôle soins" où est abordée une problématique de prise en charge d'un jeune.

Points faibles

SP1 A : Tous les membres de l'équipe de soins ne travaillent qu'à temps partiel : 80% la psychologue, 60% l'infirmière, 60% la psychomotricienne, 14% médecin psychiatre. En ce qui concerne l'organisation des soins en fonction des emplois du temps imprévus de la personne, il est difficile de modifier l'organisation établie.

SP1 B : Les prises en charge individuelles ou de groupes, ainsi que les sorties extérieures avec les groupes et les rendez-vous famille sont préalablement planifiés. Il peut se produire des oublis de l'équipe. Il peut exister une difficulté de coordination dans les consultations avec le médecin psychiatre. Il n'existe pas de temps de réunion clinique et la durée du temps consacrée pour les réunions "pôle soins" est insuffisante. La planification et l'organisation de cette réunion soins est parfois problématique. Le temps consacré aux échanges avec l'équipe pluridisciplinaire est souvent insuffisant. manque de temps de réflexion clinique peut impacter sur l'élaboration du PIA.

Nombre de "Oui"	2
Nombre de "En grande partie"	0
Nombre de "Partiellement"	0
Nombre de "Non"	0
Nombre de "Non applicable"	0

Critère SP 2 - Le suivi de l'état de santé de la personne est organisé, planifié, global et personnalisé

Éléments d'appréciation	Réponses aux EA
SP2 A Un programme personnalisé de soins est établi et réévalué chaque année pour chaque personne	Partiellement
SP2 B Des examens cliniques réguliers sont planifiés afin de prévenir les accidents de santé	Partiellement
SP2 C Des suivis cliniques sont réalisés périodiquement et systématiquement	Oui

Points forts

SP2 A : Les suivis médicaux sont organisés par les familles. L'infirmière peut prendre le relais si besoin sur certaines situations et assure le suivi.

SP2 B : Des bilans infirmiers annuels sont réalisés et répertoriés dans le dossier de soins

SP2 C : Des bilans psychométriques sont réalisés tous les 3 ans et des bilans psychomoteurs sont réalisés à l'admission des jeunes.

Points faibles

SP2 A : Les dossiers sont parfois incomplets

SP2 C : Par manque de temps, la retranscription des bilans n'est pas faite.

Nombre de "Oui"	1
Nombre de "En grande partie"	0
Nombre de "Partiellement"	2
Nombre de "Non"	0
Nombre de "Non applicable"	0

Critère SP 3 - La continuité et la sécurité des soins sont garanties

Éléments d'appréciation	Réponses aux EA
SP3 A La permanence médicale est continue et la prescription médicale est possible si besoin	Non applicable
SP3 B Le personnel soignant et d'accompagnement est qualifié et formé régulièrement	Oui
SP3 C La prescription et le circuit des médicaments sont organisés et sécurisés	Partiellement
SP3 D Tout événement indésirable fait l'objet d'un traitement selon un protocole connu de tous	Partiellement
SP3 E Les transmissions quotidiennes d'informations sont organisées par oral et par informatique	Partiellement
SP3 F Les informations médicales sont transférées dans le dossier informatisé de la personne	Non

Points forts

SP3 B : L'équipe de soins est formée régulièrement et diplômée.

SP3 C : Les ordonnances sont mises à jour, la distribution est organisée par l'utilisation de piluliers afin de garantir la traçabilité des traitements. Le local infirmerie est bien agencé et sécurisé, l'armoire est verrouillée.

Points faibles

SP3 A : En cas d'indisponibilité de l'infirmière, nous devons faire appel à l'IMP afin que l'infirmier pallie son absence. Le temps de présence de l'infirmière n'est pas assez important (60%).

SP3 D : Un manque de protocole sur la continuité et la sécurité des soins se fait ressentir.

SP3 F : Le dossier médical n'est pas informatisé.

Nombre de "Oui"	1
Nombre de "En grande partie"	0
Nombre de "Partiellement"	3
Nombre de "Non"	1
Nombre de "Non applicable"	1

La spécificité des soins est prise en compte pour le handicap psychique

Éléments d'appréciation	Réponses aux EA
SP4 A Un projet est élaboré pour les personnes aux besoins spécifiques avec repérage et évaluation	Oui
SP4 B La sensibilisation des professionnels pour la population aux besoins spécifiques est effective	Oui
SP4 C La coordination autour de cet accompagnement spécifique est formalisée	Non
SP4 D Les professionnels sont formés aux troubles du comportement	Oui
SP4 E Les professionnels sont formés au repérage des signes de souffrance psychique	Oui

Points forts

SP4 C : La présence d'un psychiatre est indispensable pour répondre au besoin et à la problématique des jeunes concernés par le handicap psychique.

SP4 E : L'établissement travaille avec des partenaires spécialisés comme des psychiatres externes à Equinoxe, la Maison de l'adolescentLe personnel soignant est diplômé et formé régulièrement.

Points faibles

SP4 C : On note un manque d'information de l'équipe, sur le rôle et les missions du référent-coordonateur concernant le parcours de soins des usagers. On constate un manque de temps de présence du psychiatre pour apporter une réponse immédiate dans une situation précise d'un jeune ou pour accompagner et apporter des réponses à l'équipe et aux familles.

SP4 D : Il est nécessaire de réactualiser les acquis professionnels, en lien avec les formations initiales et l'évolution des publics.

Nombre de "Oui"	4
Nombre de "En grande partie"	0
Nombre de "Partiellement"	0
Nombre de "Non"	1
Nombre de "Non applicable"	0

3.1.4 Le cadre de vie

Critère CDV 1 - L'accessibilité des locaux respecte la réglementation en vigueur

Éléments d'appréciation	Réponses aux EA
CDV1 A L'établissement respecte les règles d'accessibilité	Non

CDV1 B Les locaux favorisent la circulation et l'accès à tous les lieux de l'établissement	Non
--	-----

Points forts

CDV1 A : Les ateliers sont situés au rez-de-chaussée du bâtiment.

Points faibles

CDV1 A : Il n'existe pas d'ascenseur ou de rampe pour l'accès à l'étage. Les toilettes sont en nombre insuffisant en rez-de-chaussée et il n'existe pas de toilettes handicapées.

CDV1 B : Les portes ne sont pas assez larges et ne disposent pas de dispositif automatique approprié. La signalétique escalier fait défaut, de même pour l'ouverture des portes. On déplore un manque d'appareils ou de mobilier adapté destinés aux personnes de petites ou très grandes tailles.

Nombre de "Oui"	0
Nombre de "En grande partie"	0
Nombre de "Partiellement"	0
Nombre de "Non"	2
Nombre de "Non applicable"	0

Critère CDV 2 - Les normes de sécurité sont respectées

Éléments d'appréciation	Réponses aux EA
CDV2 A Les locaux ont été aménagés pour garantir la sécurité des personnes	Oui
CDV2 B Le matériel utilisé et mis à disposition prend en compte la sécurité des personnes	Oui

Points forts

CDV2 A : Des exercices incendie et confinement ont lieu régulièrement. Il existe des habilitations, des fiches et des protocoles d'utilisation. Les professionnels participent à des formations Sauveteur Secouriste au Travail, Prévention des Risques liés à l'Activité Physique, incendie, premiers secours, des commissions CHSCT.

CDV2 B : L'établissement dispose d'un défibrillateur, la maintenance et le contrôle périodique des extincteurs est effectué.

Points faibles

CDV2 A : Une partie du personnel doit être formé et recyclé sur la prévention du risque incendie. Les sécurités fenêtres font défaut, et l'étanchéité de certaines est à corriger. Le sol extérieur de la cour est endommagé (partiellement soulevé) du fait de la présence de racines d'arbres dans le sol. Le stationnement des véhicules de l'IMPro se trouve actuellement dans la cour où les jeunes séjournent et se déplacent. Les jeunes ne participent pas aux formations sur la prévention du risque incendie. L'abattage de grands arbres est à prévoir.

Nombre de "Oui"	2
Nombre de "En grande partie"	0
Nombre de "Partiellement"	0
Nombre de "Non"	0
Nombre de "Non applicable"	0

Critère CDV 3 - Le milieu se rapproche du cadre familial de la personne

Éléments d'appréciation	Réponses aux EA
CVD3 A Les chambres et les espaces de vie, de détente sont confortables et chaleureux	Oui
CDV3 B La personne est libre d'aménager sa chambre à sa guise	Non applicable
CDV3 C Les personnes peuvent participer à l'aménagement des lieux de vie collectifs	Oui
Points forts	
CVD3 A : Une partie des ateliers est agencée sur un modèle familial. Il existe un atelier destiné à l'hygiène corporelle, une salle Snoezelen. La configuration de l'établissement est plaisante et adaptée à l'accueil d'enfants. CDV3 C : L'ensemble des jeunes participe à l'aménagement et à la décoration des ateliers.	
Points faibles	
CVD3 A : La salle de loisir est peu investie et mal agencée. Il n'existe pas d'espace dédié à la détente pour les jeunes. Il serait nécessaire de diversifier les repas.	

Nombre de "Oui"	2
Nombre de "En grande partie"	0
Nombre de "Partiellement"	0
Nombre de "Non"	0
Nombre de "Non applicable"	1

Critère CDV 4 - Le cadre de vie permet le respect de l'intimité de la personne

Éléments d'appréciation	Réponses aux EA
CDV4 A L'intimité de la personne est respectée (frapper avant l'entrée,...)	Oui
CDV4 B Les professionnels sont sensibilisés au respect de l'intimité des personnes	Oui

Points forts

CDV4 A : Les WC, salle de bain et vestiaire sont équipés de verrou et disposent d'une signalétique. L'usage dans l'établissement impose de frapper et de demander l'entrée avant de pénétrer dans une salle ou un bureau occupé.

CDV4 B : Pour le soutien aux actes de la vie quotidienne, le genre du professionnel correspond à celui du jeune afin de garantir l'intimité des jeunes.

Points faibles

CDV4 A : Il serait souhaitable d'améliorer l'insonorisation de certains bureaux.

Nombre de "Oui"	2
Nombre de "En grande partie"	0
Nombre de "Partiellement"	0
Nombre de "Non"	0
Nombre de "Non applicable"	0

Critère CDV 5 - Les lieux de vie de l'établissement favorisent la vie en collectivité

Éléments d'appréciation	Réponses aux EA
CDV5 A Les locaux offrent des espaces de convivialité	Partiellement
CDV5 B L'agencement des locaux et son mobilier sont adaptés à la vie en collectivité	Oui
CDV5 C L'aménagement du lieu de restauration favorise un environnement et un climat convivial	Partiellement

Points forts

CDV5 B : La configuration des locaux offre un espace satisfaisant et agréable pour les jeunes.

Points faibles

CDV5 A : Il serait nécessaire de créer des espaces dédiés pour les jeunes (lecture, jeux) dans la salle de loisirs.

CDV5 C : Le restaurant est parfois trop bruyant et il serait techniquement compliqué d'en améliorer l'insonorisation.

Nombre de "Oui"	1
Nombre de "En grande partie"	0
Nombre de "Partiellement"	2
Nombre de "Non"	0
Nombre de "Non applicable"	0

Critère CDV 6 - L'établissement/service propose des prestations adaptées

Éléments d'appréciation	Réponses aux EA
CVD6 A Les prestations de restauration sont respectueuses des normes d'hygiène en vigueur	Oui
CDV6 B L'établissement offre des prestations de restauration adaptées aux personnes	Oui
CDV6 C L'établissement met en œuvre une organisation pour l'hygiène des locaux	Oui
CDV6 D L'établissement organise le traitement du linge dans le respect de l'intimité des personnes	Non applicable
CVD6 E L'établissement organise une prestation de transport adaptée aux personnes	Oui
Points forts	
CVD6 A B C E : Les prestations de restauration, d'hygiène des locaux et de transport existent et donnent globalement satisfaction.	
Points faibles	
CDV6 B : Concernant la restauration, on déplore une baisse de la qualité des repas et une perte de convivialité appréciée avec le cuisinier, depuis la mise en place d'une cuisine centrale.	

Nombre de "Oui"	4
Nombre de "En grande partie"	0
Nombre de "Partiellement"	0
Nombre de "Non"	0
Nombre de "Non applicable"	1

3.1.5 Le respect des droits de la personne

Critère RDP 1 - Le personnel est formé au respect des droits des personnes

Éléments d'appréciation	Réponses aux EA
RDP1 A La réglementation relative au respect des droits des usagers est consultable et à jour	Partiellement
RDP1 B Il existe des actions d'information et de formation du personnel sur les droits des personnes	Oui

Points forts

RDP1 A : Tous les textes législatifs sont référencés dans le projet d'établissement et sont à disposition de tous les professionnels et stagiaires en salle de réunion. Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles sont en accès libre dans la salle de réunion, ainsi qu'une synthèse récapitulative pour chaque recommandation de bonnes pratiques professionnelles. L'assistante sociale exerce une veille législative. Une réunion pluridisciplinaire d'organisation et d'information a lieu chaque semaine.

RDP1 B : Il existe des fiches d'évènements indésirables, une fiche de déclaration de fugue, de chute et d'incidents corporels. Tous les professionnels ont bénéficié d'une information sur la notion de bientraitance. Un référent "bientraitance" a été désigné et un comité de pilotage "bientraitance" se réunit pour traiter les évènements indésirables. Des outils tels que : le livret d'accueil, le règlement fonctionnement, la charte des droits et libertés des personnes accueillies, ont été mis en place et sont utilisés. La charte des droits et libertés des personnes accueillies, elle-même, est affichée. La liste des personnes qualifiées figure dans le livret d'accueil.

Points faibles

RDP1 A : Il est nécessaire de renouveler régulièrement des périodes d'information à l'ensemble de l'équipe.

RDP1 B : La formation du personnel doit se poursuivre. Les familles manquent d'informations concernant le droit d'accès des usagers à leur dossier, en dehors de celle mentionnée dans le livret d'accueil. Il est nécessaire de réactualiser périodiquement le livret d'accueil.

Nombre de "Oui"	1
Nombre de "En grande partie"	0
Nombre de "Partiellement"	1
Nombre de "Non"	0
Nombre de "Non applicable"	0

Critère RDP 2 - La bientraitance est au cœur du projet d'établissement/de service

Éléments d'appréciation	Réponses aux EA
RDP2 A Le personnel est formé à la bientraitance et sensibilisé à la prévention de la violence	Oui
RDP2 B Un référent bientraitance est désigné et sa fonction est connue de tous	Partiellement
RDP2 C Les personnes et les représentants légaux sont informés des dispositifs mis en place	Non

Points forts

RDP2 A : Des périodes de sensibilisation à l'ensemble du personnel ont été mis en place. Une formation "violence et gestes à tenir en situation de violence" a été réalisée avec un intervenant extérieur. Il est possible de revenir sur des situations complexes avec la direction. On peut compter sur une veille attentive de l'équipe. Un comité bientraitance se réunit pour débattre des évènements indésirables et

formaliser un plan d'action, au plus vite. Les analyses de pratiques professionnelles ont été réactivées en janvier 2016.

RDP2 B : Un référent "bientraitance" a été désigné.

RDP2 C : L'équipe de direction ainsi que l'équipe pluridisciplinaire est disponible et bienveillante. Les référents des jeunes entretiennent un contact privilégié avec les familles. L'assistante sociale aide les familles pour la mise en place d'Aide Educative au Domicile (AED), le cas échéant. Chaque jeune bénéficie d'un projet individualisé d'accompagnement débattu avec sa famille. L'équipe pluridisciplinaire a mené une réflexion de prévention sur la notion de "sanction/réparation".

Points faibles

RDP2 B : Le rôle du référent bientraitance n'est pas formalisé. Les nouveaux professionnels ne sont pas suffisamment informés de l'existence de la commission bientraitance et de son référent.

Nombre de "Oui"	1
Nombre de "En grande partie"	0
Nombre de "Partiellement"	1
Nombre de "Non"	1
Nombre de "Non applicable"	0

3.1.1.1 Critère RDP 3 - L'établissement encourage et organise la participation des personnes et/ou du représentant légal

Éléments d'appréciation	Réponses aux EA
RDP3 A La participation de la personne et/ou de sa famille est recherchée dès la candidature	Oui
RDP3 B Les attentes de la personne et/sa famille sont demandées dès le dépôt de candidature	Oui

Points forts

RDP3 A : Une première rencontre avec la direction incluant la visite de l'établissement est systématiquement prévue. Un stage de découverte des compétences du jeune est organisé. Un bilan de stage avec le jeune est formalisé et adressé à la famille. Dans le but de recueillir les attentes du jeune, une rencontre du jeune avec la psychologue est organisée pendant le stage sans la présence de sa famille. Le livret d'accueil est délivré le premier jour du stage. Un premier projet individualisé d'accompagnement est construit au bout d'un mois et une rencontre de la famille avec le référent et la chef de service a lieu. L'éducateur référent accueille le jeune dès le premier jour du stage. La notification de la MDPH entraîne une inscription sur la liste d'attente, sans passage par une commission d'admission.

RDP3 B : Il existe des périodes distinctes consacrées au recueil des attentes de la famille et du jeune : lors de la 1ère rencontre avec la direction, lors la formalisation du livret de recueil d'admission, lors de la rencontre avec la psychologue en individuel avec le jeune, lors du premier PIA avec la famille et le jeune

et enfin lors de la rencontre avec un membre de l'équipe de soins et la famille sur la petite enfance du jeune. Un stage de découverte recentre les attentes du jeune et est inscrit dans le bilan de stage.

Points faibles

RDP3 A : Il est nécessaire d'améliorer davantage pour les nouveaux jeunes, le recueil des attentes des jeunes et de sa famille, par l'éducateur référent.

Nombre de "Oui"	2
Nombre de "En grande partie"	0
Nombre de "Partiellement"	0
Nombre de "Non"	0
Nombre de "Non applicable"	0

Critère RDP 4 - L'établissement encourage et organise la participation de la personne et/ou sa famille via le CVS ou autre

Éléments d'appréciation	Réponses aux EA
RDP4 A Le Conseil de la Vie Sociale fonctionne selon les modalités de la loi	Oui
RDP4 B L'établissement/service encourage la participation des personnes au CVS ou autre instance	Oui
RDP4 C L'établissement/le service encourage la personne à participer au fonctionnement	Partiellement

Points forts

RDP4 A : Deux voire trois représentants et deux voire trois suppléants des jeunes sont élus par leurs pairs. Deux ou trois représentants des jeunes participent à chaque Conseil de la Vie Sociale et soumettent des questions préparées au préalable en concertation avec les autres jeunes. Ces questions sont évoquées en début de séance du CVS. Trois CVS ont lieu chaque année. Les membres du CVS sont élus. Le temps de parole n'est pas limité pendant la durée du CVS. Une plaquette explicative de fonctionnement du CVS est à disposition des familles. Un règlement de fonctionnement du CVS a été élaboré et activé.

RDP4 B : Un récapitulatif des questions abordées est adressé aux familles. La direction met à disposition des personnes participant aux CVS, des locaux et des outils informatiques. Un stand CVS se tient à l'occasion de la fête de fin d'année.

Points faibles

RDP4 A : Il serait souhaitable d'organiser de nouvelles élections des jeunes chaque année en début d'année scolaire afin de respecter la représentativité de chaque pôle chaque année. Les jeunes sont insuffisamment préparés à tenir leur rôle de représentants des jeunes. Il n'est pas prévu de temps disponible pour permettre aux jeunes de répondre à leurs pairs.

RDP4 B : Le fonctionnement du CVS doit impérativement être exposé aux nouvelles familles.

Nombre de "Oui"	2
Nombre de "En grande partie"	0
Nombre de "Partiellement"	1
Nombre de "Non"	0
Nombre de "Non applicable"	0

Critère RDP 5 - Le respect de la décision et du choix de la personne est effectif

Éléments d'appréciation	Réponses aux EA
RDP5 A Les professionnels travaillent dans le respect du choix de la personne	Oui
RDP5 B Le droit à la renonciation est effectif et fait l'objet d'une réflexion en équipe	Oui

Points forts

RDP5 A : Il existe des réunions de synthèses, réunion de PIA, des rencontres référent/jeunes autour des attentes du jeune. Chaque jeune a un professionnel référent qui fait remonter la parole du jeune. Les conseillers en insertion socio-professionnelle travaillent sur les orientations à la sortie de l'établissement et les bilans de stage. Les emplois du temps personnalisés. Il existe un travail autour du parcours d'orientation après l'IMPro à l'aide de : découverte des ateliers, accompagnement les jeunes dans leur réflexion professionnelle, dans l'élaboration de leurs choix, journée découverte des métiers avec Aramis. Des décloisonnements entre les pôles existent afin de répondre au mieux aux besoins des enfants.

RDP5 B : Les professionnels entendent ce souhait de "renoncer à ", ils recherchent avec le jeune les raisons de cette renonciation, l'âge du jeune est pris en compte, ainsi que le moment où cette renonciation apparaît dans le parcours du jeune. Les professionnels apportent aux jeunes des éléments de réflexion d'aide à la décision. Un travail par les professionnels est mené afin que la demande du jeune soit construite et non une réponse précipitée en lien avec une frustration par exemple. L'équipe travaille des compétences transversales, développe des habitudes de travail, des postures et de gestes préprofessionnels. Dans le cadre du suivi à 3 ans, des relais sont effectués avec des services extérieurs tel le SAVS si besoin.

Points faibles

RDP5 A : Le référent dispose d'un temps trop limité aux rencontres en individuel avec les jeunes. A la sortie de l'IMPro, les choix en termes d'activités professionnelles ne sont pas suffisamment étendus. Il serait avantageux d'augmenter les temps d'écoute et d'échanges au-delà des temps informels. Il est nécessaire de permettre aux jeunes d'interpeller son référent sur son temps de préparation.

Nombre de "Oui"	2
Nombre de "En grande partie"	0
Nombre de "Partiellement"	0
Nombre de "Non"	0
Nombre de "Non applicable"	0

Critère RDP 6 - Chaque personne dispose d'un dossier auquel elle a accès

Éléments d'appréciation	Réponses aux EA
RDP6 A La personne est informée de son droit d'accès à son dossier	Partiellement
RDP6 B Il existe un protocole d'accès au dossier de la personne	Oui

Points forts

RDP6 B : Un protocole concernant le droit d'accès au dossier existe, il se trouve dans le livret d'accueil.

Points faibles

RDP6 A : Cette information qui est transmise à l'admission n'est pas reprise par la suite. RDP6 B : Le protocole pourrait être répercuté dans les annexes à chaque rentrée scolaire et il faudrait s'assurer que la famille en a bien pris connaissance, par l'intermédiaire d'une demande d'un coupon réponse.

Nombre de "Oui"	1
Nombre de "En grande partie"	0
Nombre de "Partiellement"	1
Nombre de "Non"	0
Nombre de "Non applicable"	0

Critère RDP 7 - Le recueil de la satisfaction des personnes est organisé régulièrement

Éléments d'appréciation	Réponses aux EA
RDP7 A La satisfaction des personnes est recueillie et ce, par diverses expressions	Partiellement

Points forts

RDP7 A : Lors de l'opération "Porte ouverte", une enquête de satisfaction a été organisée. Cette enquête a fait l'objet d'une analyse afin d'apporter des axes d'amélioration pour la mise en place de la prochaine "Porte ouverte". L'indice de satisfaction des personnes est recueilli lors de chaque séance du conseil de la vie sociale. Un recueil des indices de satisfaction est systématique, chaque année, lors de l'écriture des projets individualisés d'accompagnement. De même un recueil de l'indice de satisfaction est effectué, chaque année également avec la famille et le jeune, lors de l'évaluation du PIA.

Points faibles

RDP7 A : Il n'existe pas d'enquêtes de satisfaction sur l'accompagnement des jeunes durant leur parcours dans l'établissement, à partir de l'admission jusqu'à la sortie de l'établissement. Une journée d'intégration des familles pourrait avoir lieu le premier jour de la rentrée, simultanément avec la rentrée du jeune. Suite au départ en retraite de la psychologue, les groupes de paroles avec les familles se sont interrompus momentanément.

Nombre de "Oui"	0
Nombre de "En grande partie"	0
Nombre de "Partiellement"	1
Nombre de "Non"	0
Nombre de "Non applicable"	0

3.1.6 Les outils de la loi de 2002

Critère OU 1 - Les outils de la loi de 2002 existent et sont diffusés

Éléments d'appréciation	Réponses aux EA
OU1 A Le livret d'accueil de la personne existe et il est diffusé dès l'admission	Oui
OU1 B La charte des droits et des libertés existe et est en annexe du livret d'accueil	Oui
OU1 C Le contrat de séjour/ Document Individuel de Prise en Charge est établi à l'admission	Oui
OU1 D Le contrat de séjour ou le DIPC précise les prestations personnalisées	Non
OU1 E L'avenant est élaboré à la révision annuelle du projet personnalisé	Non
OU1 F Les coordonnées de la personne qualifiée pour tout recours sont connues des personnes	Partiellement
OU1 G Le règlement de fonctionnement est remis à toute nouvelle personne admise	Oui
OU1 H L'affichage des outils de la loi de 2002 prévu par la loi est effectif	Non
Points forts	
OU1 A : La phase d'admission permet de rencontrer les familles en s'appuyant sur le document du livret d'accueil afin de recueillir et de leur transmettre toutes les informations tels que le règlement de fonctionnement, la charte des droits et libertés de la personne accueillie, la procédure du projet individualisé d'accompagnement et les coordonnées des personnes qualifiées. L'élaboration du PIA s'effectue durant le premier mois d'accueil. Des rencontres avec la famille, le jeune et l'éducateur référent ont lieu régulièrement. Une première synthèse est mise en place six mois après l'admission du jeune. OU1 G : Le règlement de fonctionnement de l'établissement est expliqué oralement aux jeunes par les professionnels, à chaque rentrée scolaire. Un exemplaire du règlement de fonctionnement leur est également délivré.	
Points faibles	
OU1 H : L'affichage sur les outils de la loi de 2002 fait défaut. Il est nécessaire de veiller au respect du planning concernant la mise en place du premier PIA qui doit avoir lieu un mois après l'admission.	

Nombre de "Oui"	4
Nombre de "En grande partie"	0
Nombre de "Partiellement"	1
Nombre de "Non"	3
Nombre de "Non applicable"	0

3.1.7 Le management

Critère MA 1 - La gestion des ressources humaines est en adéquation avec les besoins des personnes

Éléments d'appréciation	Réponses aux EA
MA1 A Une politique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences est élaborée	Oui
MA1 B Des dispositions sont prévues pour assurer l'accompagnement en cas d'effectif insuffisant	Oui
MA1 C Le recrutement du personnel se fait à travers une démarche formalisée	Oui
MA1 D Les fiches de poste sont élaborées et déterminent les missions et responsabilités de chacun	Non
MA1 E L'évaluation périodique du personnel est mise en œuvre, au moyen d'entretiens de progrès	Oui
MA1 F Les besoins en formations du personnel sont évalués périodiquement	Oui
MA1 G Un organigramme cohérent est établi au niveau de l'établissement/service et Association	Oui
Points forts	
MA1 A : Une politique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences GPEC est en cours. MA1 B : Des salariés sont affectés à des postes de roulants afin de pallier les absences temporaires des professionnels. MA1 E : L'équipe de professionnels est formée et en capacité de se relayer dans l'accompagnement des jeunes. Les entretiens professionnels et de progrès sont remis en place.	
Points faibles	
MA1 D : Il n'existe pas de fiches de postes formalisées au sein de l'association. MA1 C : Les formations individuelles sont de moins en moins prioritaires. Le décroisement des professionnels de pôle à pôle n'est pas systématique et habituel. MA1 F : On rencontre des difficultés à pourvoir les postes de paramédicaux et médicaux.	

Nombre de "Oui"	6
Nombre de "En grande partie"	0
Nombre de "Partiellement"	0
Nombre de "Non"	1
Nombre de "Non applicable"	0

Critère MA 2 - Le projet d'établissement/service existe et répond aux besoins des personnes

Éléments d'appréciation	Réponses aux EA
MA2 A Les valeurs et les missions de l'Association sont déclinées dans le projet d'établissement/service	Oui
MA2 B Les différentes politiques sont déclinées en cohérence avec le projet stratégique	Non
MA2 C La mise en œuvre des orientations du projet d'établissement/service fait l'objet d'un suivi	Partiellement
Points forts	
MA2 A : Des groupes avec les professionnels de chaque unité de travail ont été constitués pour la rédaction du projet d'établissement. MA2 C : Des groupes de travail au sein de la Ligue Havraise ont été constitués également pour la réalisation du projet associatif. Le projet associatif est récent (septembre 2015). Le projet d'établissement arrivant à son terme, il sera nécessaire de le réactualiser, dès septembre 2016, avec les équipes, en prenant en compte le projet associatif ainsi que le projet stratégique.	
Points faibles	
MA2 A : La formalisation d'un document synthétique du projet d'établissement à l'intention des jeunes et des familles, n'est pas effective à ce jour. L'ensemble des points du plan d'action du projet d'établissement n'a pas été mené à son terme. MA2 B : Le projet stratégique n'était pas existant lors de l'écriture du dernier projet d'établissement.	

Nombre de "Oui"	1
Nombre de "En grande partie"	0
Nombre de "Partiellement"	1
Nombre de "Non"	1
Nombre de "Non applicable"	0

3.1.8 Le réseau, le territoire, les partenaires

Critère RT 1 - L'établissement/service développe des conventions et des partenariats

Éléments d'appréciation	Réponses aux EA
RT1 A Des conventions formalisent les relations qui permettent de garantir la continuité de l'accompagnement	Partiellement
RT1 B Des partenariats sont établis avec des organismes pour mutualiser les ressources/connaissances	Oui
RT1 C Une banque de données, de l'ensemble du réseau, actualisée est accessible aux salariés	Non

Points forts

RT1 A : Des collaborations et partenariats existent avec des structures du secteur santé pour garantir la continuité des soins aux usagers. Des réunions de synthèses communes concernant la prévention et les soins sont organisées régulièrement. Les conclusions émanant de ces réunions sont mises à profit et utilisées pour l'élaboration des PIA des jeunes.

RT1 B : Des partenariats avec des structures de formation existent. Ils ont pour but de favoriser des temps d'évaluations et/ou d'acquisition de compétences et également, d'élargir les perspectives de formation et d'insertion pour les jeunes. Des journées thématiques sur la découverte des métiers, des visites d'entreprises, des organisations de stages, la mutualisation d'informations et d'outils, la formation des futurs professionnels des métiers du médico-social, sont organisées régulièrement.

RT1 C : Les conventions de partenariat sont formalisées et regroupées dans un classeur qui se trouve dans le bureau de la direction.

Points faibles

RT1 A : Un certain nombre de partenariats effectifs ne sont pas encore formalisés. On omet d'inviter parfois certains partenaires aux synthèses. Le partage d'informations reste complexe et appelle des améliorations.

RT1 C : Une mise à jour annuelle du réseau est nécessaire.

Nombre de "Oui"	1
Nombre de "En grande partie"	0
Nombre de "Partiellement"	1
Nombre de "Non"	1
Nombre de "Non applicable"	0

Critère RT 2 - L'établissement/service sollicite des ressources extérieures pour garantir la qualité des prestations

Éléments d'appréciation	Réponses aux EA
RT2 A L'établissement/service travaille régulièrement avec des bénévoles	Non
RT2 B L'accueil des bénévoles est organisé et formalisé	Non
RT2 C L'établissement/service fait appel à des professionnels libéraux pour répondre aux besoins spécifiques	Oui
RT2 D L'accueil des professionnels libéraux est organisé et formalisé	Oui

Points forts

RT2 C : Des intervenants extérieurs proposent, sous forme de prestations, des activités aux jeunes au sein de l'IMPro. Ces prestations extérieures sont rémunérées par l'établissement. La pluridisciplinarité des activités est bénéfique car elle permet aux jeunes de sortir de l'MPro. L'établissement met à disposition des jeunes des techniques d'expressions thérapeutiques différentes. Ceci contribue à augmenter les possibilités, pour chaque jeune, de trouver la réponse à un besoin en termes de bien-être.

RT2 D : Ces interventions sont planifiées, organisées et des conventions sont formalisées.

Points faibles

RT2 A : On déplore une carence de réel bénévolat.

RT2 C : Les techniques d'expression et de bien-être sont peu accessibles aux jeunes du pôle insertion sociale et professionnelle ainsi qu'aux jeunes sortants. L'orthophonie et la kinésithérapie sont assurées en extérieur, faute de praticiens en interne. Ces praticiens sont peu disponibles pour échanger et rendre leur bilan concernant l'accompagnement du jeune.

RT2 D : Si le poste d'orthophoniste était pourvu en interne, davantage de jeunes pourraient bénéficier de ces prestations.

Nombre de "Oui"	2
Nombre de "En grande partie"	0
Nombre de "Partiellement"	0
Nombre de "Non"	2
Nombre de "Non applicable"	0

Critère RT 3 - L'établissement/service favorise son ouverture sur son environnement

Éléments d'appréciation	Réponses aux EA
RT3 A L'établissement/service est connu par les populations environnantes et inséré dans la cité	Oui

RT3 B Des liens existent avec des associations pour que les personnes aient des activités externes	Oui
RT3 C Les évènements relatifs à la vie du quartier sont communiqués aux personnes	Partiellement
RT3 D Des événements organisés au sein de l'établissement sont ouverts aux populations environnantes	Non
RT3 E Des séjours de vacances sont organisés et favorisent la socialisation des personnes, la découverte	Oui

Points forts

RT3 A : L'établissement profite d'une bonne implication des professionnels pour faire la promotion de l'IMPRO.

RT3 B : L'ouverture vers l'extérieur engendre une bonne diversité des activités proposées.

RT3 D : Un élan collectif consiste à favoriser l'ouverture de l'établissement à des personnes, à des structures et organismes d'accompagnement médico-social, à des entreprises et autres partenaires.

RT3 E : L'équipe fait preuve de dynamisme et de motivation pour organiser et participer à ces évènements.

Points faibles

RT3 A : Le niveau de communication et la fréquence et la diversité des manifestations extérieures peuvent encore être améliorés. RT3 C : Les manifestations de quartier ayant lieu le week-end, elles sont difficilement relayées dans l'établissement.

Nombre de "Oui"	3
Nombre de "En grande partie"	0
Nombre de "Partiellement"	1
Nombre de "Non"	1
Nombre de "Non applicable"	0

3.1.9 La prévention des risques

Critère PGR 1 - Des mesures sont mises en place pour assurer la sécurité des personnes

Éléments d'appréciation	Réponses aux EA
PGR1 A Les principaux risques encourus par les personnes sont répertoriés et connus du personnel	Oui
PGR1 B Des mesures préventives en regard de ces risques sont définies et font l'objet d'un suivi	Partiellement

PGR1 C La gestion des événements indésirables intègre un processus de signalement de la maltraitance	Oui
PGR1 D Le registre de la maltraitance est en place	Non
PGR1 E Une veille sanitaire est organisée pour prendre en compte et traiter les risques sanitaires	Oui

Points forts

PGR1 A : Le document unique d'évaluations des risques professionnels DUERP est rédigé pour chaque unité de travail.

PGR1 C : Les fiches d'évènements indésirables sont enregistrées dans un logiciel afin d'être traitées prioritairement.

PGR1 E : Des fiches techniques sur certains ateliers professionnels sont existantes.

Points faibles

PGR1 A : Le suivi du document unique d'évaluations des risques professionnels DUERP manque de régularité.

PGR1 D : Il n'existe pas de registre de la maltraitance.

Nombre de "Oui"	3
Nombre de "En grande partie"	0
Nombre de "Partiellement"	1
Nombre de "Non"	1
Nombre de "Non applicable"	0

Critère PGR 2 - Des mesures sont prises pour assurer la sécurité des biens

Éléments d'appréciation	Réponses aux EA
PGR2 A Les équipements et les installations font l'objet de contrats de maintenance et de vérification périodiques conformément à la réglementation en vigueur	Oui
PGR2 B Les objets de valeur des personnes peuvent être conservés dans des lieux sécurisés à leur demande	Non applicable

Points forts

PGR2 A : Il existe des contrats de maintenance pour toutes les installations de prévention des risques : APAVE, extincteurs... Des visites du CHSCT trimestrielles ont lieu. Le matériel professionnel des ateliers est contrôlé au travers de visites périodiques. Une procédure incendie et de confinement est active. Les professionnels connaissent le rôle qui leur incombe au travers de ces procédures (guide file et serre file).

Points faibles

PGR2 A : Le verrouillage des ateliers et celui des portes d'entrée du bâtiment, n'est pas standardisé (pas de clé unique). La porte d'entrée s'ouvre vers l'intérieur. Il n'existe pas d'issue de secours, au 1er étage, sur l'aile "salle de réunion".

Nombre de "Oui"	1
Nombre de "En grande partie"	0
Nombre de "Partiellement"	0
Nombre de "Non"	0
Nombre de "Non applicable"	1

Critère PGR 3 - Le DUERP est un outil au service de la prévention des risques

Éléments d'appréciation	Réponses aux EA
PGR3 A Le DUERP est élaboré et régulièrement mis à jour conformément au code du travail	Oui
PGR3 B Le DUERP est connu de tous et est consultable par l'ensemble du personnel	Oui

Points forts

PGR3 A : Le document unique d'évaluation des risques professionnels DUERP est révisé chaque année par une commission comprenant des professionnels d'unités différentes. Il existe des fiches techniques d'utilisation pour certains ateliers. Il existe deux DUERP : l'un pour les professionnels et le second pour les jeunes. Une formation PRAP est prévue pour tous les professionnels.

Points faibles

PGR3 A : Il n'existe pas de fiches techniques d'utilisation pour tous les ateliers.
PGR3 B : L'affichage des fiches techniques dans les ateliers est à compléter.

Nombre de "Oui"	2
Nombre de "En grande partie"	0
Nombre de "Partiellement"	0
Nombre de "Non"	0
Nombre de "Non applicable"	0

Critère PGR 4 - L'établissement/service a une procédure de gestion des événements indésirables

Éléments d'appréciation	Réponses aux EA
PGR4 A La procédure de gestion des événements indésirables est connue de l'ensemble du personnel	Oui

PGR4 B Des formations liées à la sécurité des personnes et des biens sont régulièrement organisées	Oui
PGR4 C Les personnes et leurs représentants légaux sont informés des dispositifs pour assurer la sécurité	Partiellement

Points forts

PGR4 B : Des formations Sauveteur Secouriste au Travail, Prévention des Risques liés aux Activités Physiques sont organisées. Des formations spécifiques initiales et complémentaires des professionnels en fonction des ateliers sont mises en place. Des exercices d'incendie et de confinement sont effectués chaque année. Un DUERP concernant les jeunes sur les ateliers professionnels a été mis en place.

PGR4 B : Une formation incendie pour les professionnels a déjà été effectuée. Des fiches techniques d'utilisation sont existantes. Une commission interne de traitement des événements indésirables a été mise en place.

Points faibles

PGR4 A : La communication concernant les événements indésirables n'a pas été transmise aux représentants légaux. La commission des événements indésirables ne se réunit pas systématiquement pour chaque événement indésirable.

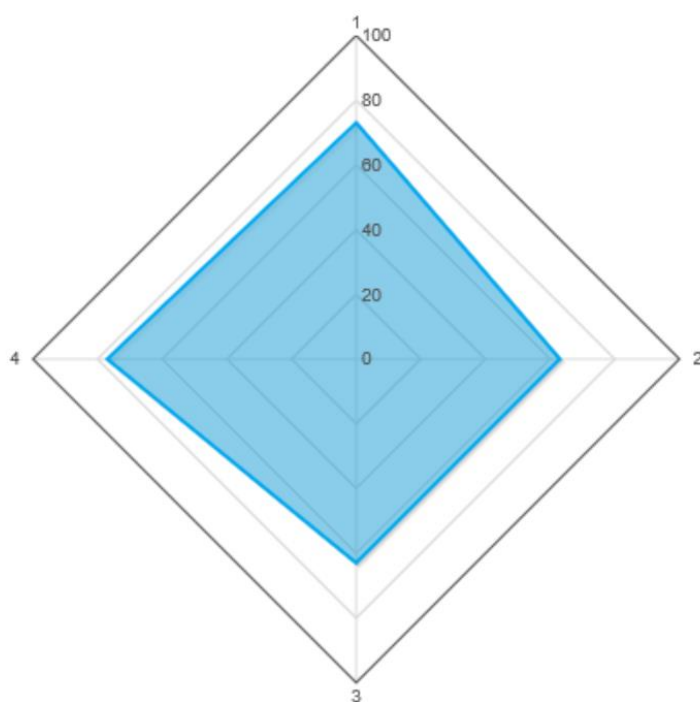
PGR4 C : On déplore un manque de participation des jeunes aux formations sécurité.

Nombre de "Oui"	2
Nombre de "En grande partie"	0
Nombre de "Partiellement"	1
Nombre de "Non"	0
Nombre de "Non applicable"	0

3.2 SYNTHÈSE

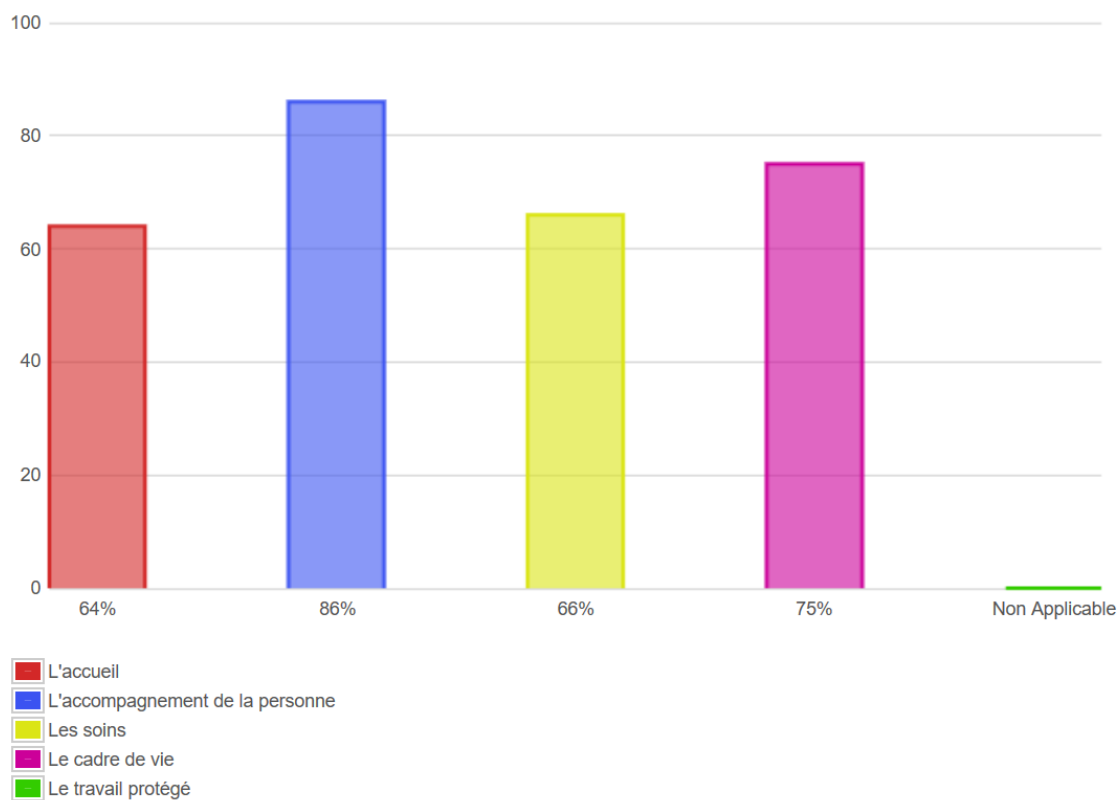
	SCORE	COTATION
Accueil et accompagnement de la personne	73	B
- L'accueil	61	B
- L'accompagnement de la personne	83	B
- Les soins	62	B
- Le cadre de vie	77	B
- Le travail protégé	0	
Les droits de la personne	63	B
- Le respect des droits de la personne	68	B
- Les outils de la loi de 2002	53	C
La gestion des ressources	63	B
- Le management	73	B
- Le réseau, territoire et les partenaires	54	C
Gestion des risques et de la qualité	77	B
- La prévention des risques	77	B
Total	70	B

Résultat de l'évaluation

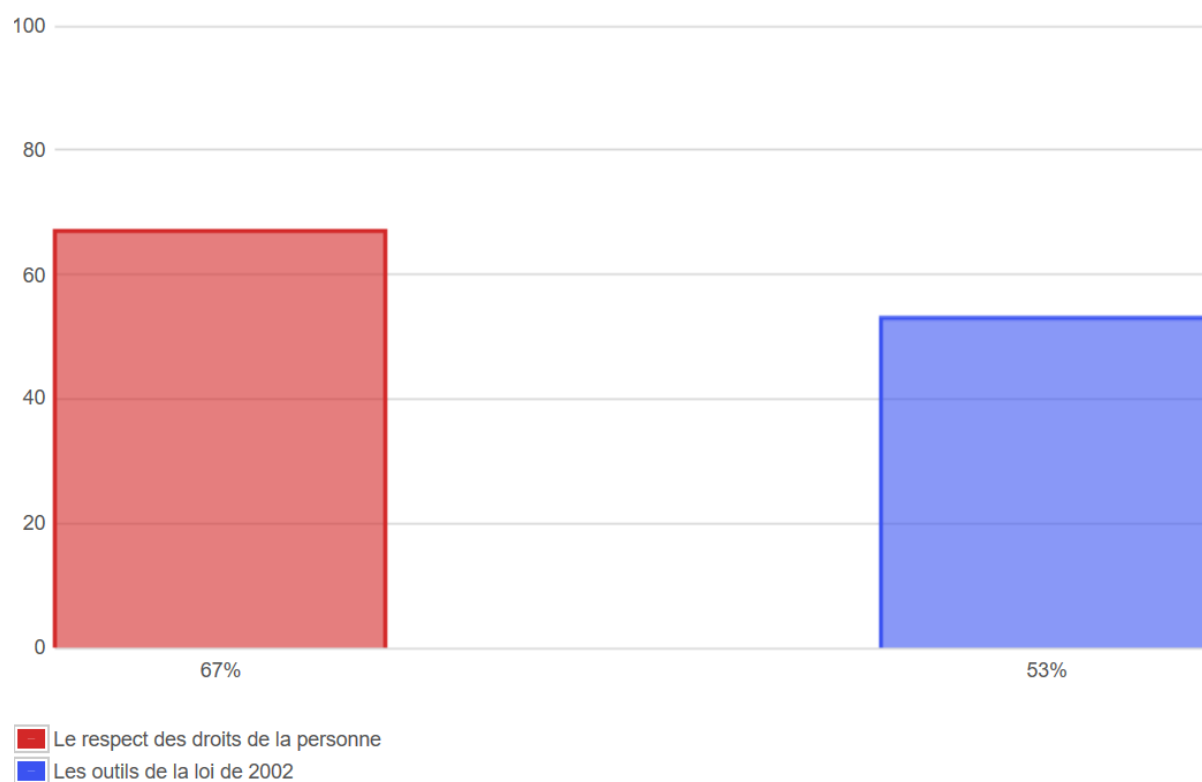


- 1 : Accueil et accompagnement de la personne
- 2 : Les droits de la personne
- 3 : La gestion des ressources
- 4 : Gestion des risques et de la qualité

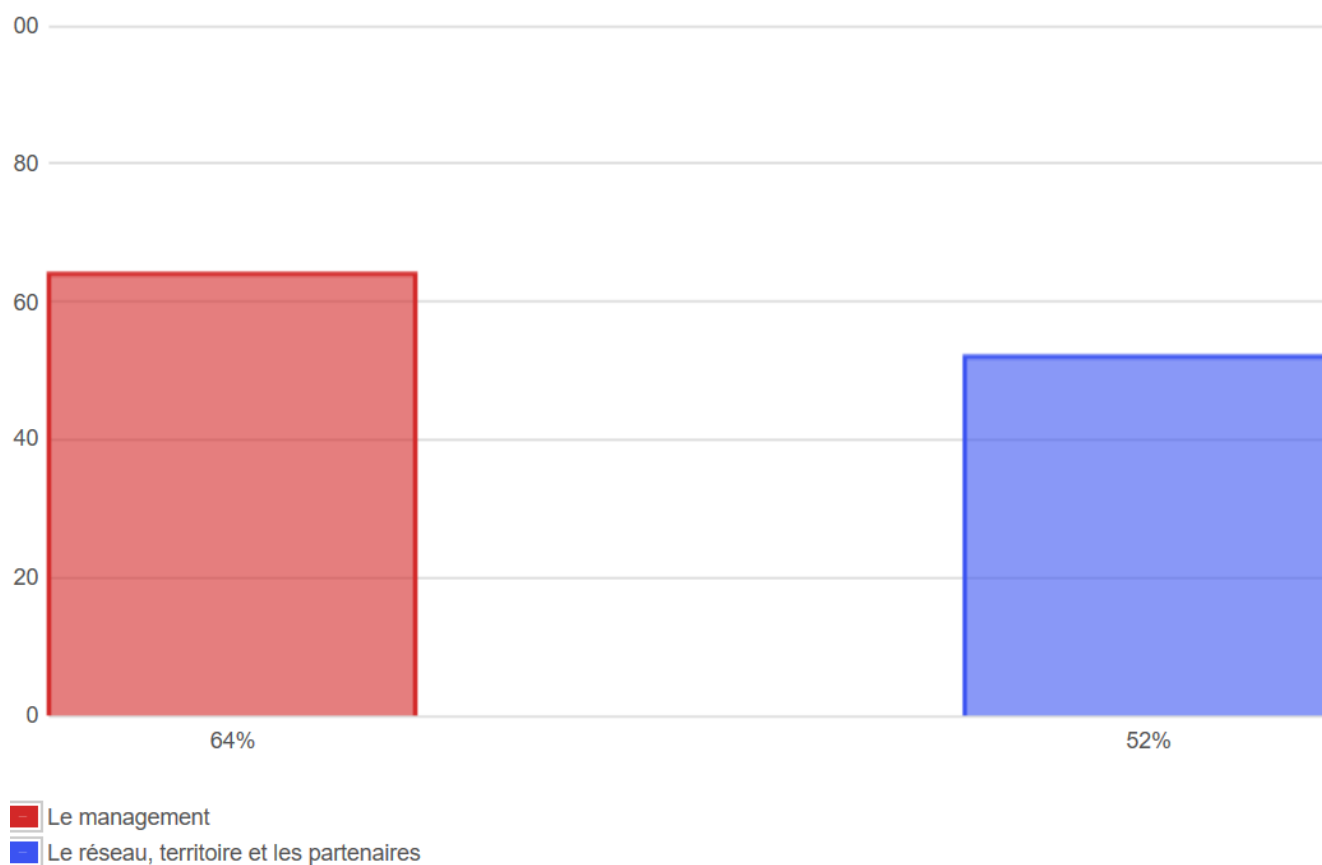
Accueil et accompagnement de la personne



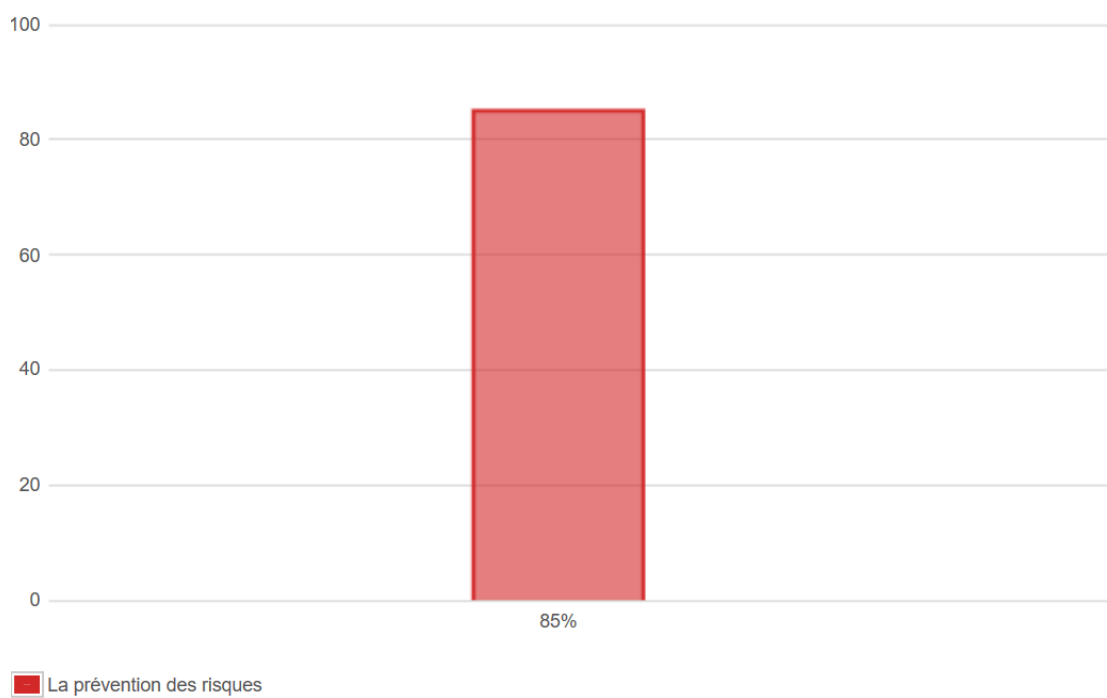
Les droits de la personne



La gestion des ressources



Gestion des risques et de la qualité



4. PLAN D'ACTIONS

Etablissement : IMPRO LA RENAISSANCE						
Objectifs	Thèmes	Sources	Responsables	Échéances	Priorités	Avancement
Améliorer le cadre bâti	Accessibilité	- Evaluation Interne 2016 IMPRO La Renaissance	PAGE Christine	12/12/2016	2	
Actions			Pilotes	Échéances	État d'avancement	
Demander au factotum de faire une étude de faisabilité pour l'installation d'un toilette supplémentaire en rez-de-chaussée			MALANDAIN Emmanuel	12/12/2016	Non traité	
Améliorer le cadre bâti	Accessibilité	- Evaluation Interne 2016 IMPRO La Renaissance	PAGE Christine	27/03/2017	1	
Actions			Pilotes	Échéances	État d'avancement	
Faire une étude de faisabilité pour créer un parking en dehors de la cour			PAGE Christine	27/03/2017	Non traité	
Encourager l'ouverture de l'établissement sur son environnement	Bonnes pratiques	- Evaluation Interne 2016 IMPRO La Renaissance	GUERRY Corinne	26/10/2016	1	
Actions			Pilotes	Échéances	État d'avancement	
Développer les démarches engagées de partenariats avec les ateliers de Bléville			CARGNELUTTI Virginie	26/09/2016	Non traité	
Poursuivre les démarches de partenariats engagées avec les établissements de la Ligue Havraise			CARGNELUTTI Virginie	22/08/2016	Non traité	
Inviter les partenaires locaux de proximité à la Porte Ouverte			CARGNELUTTI Virginie	26/10/2016	Non traité	

Actions			Pilotes	Échéances	État d'avancement	
Recueillir l'avis des jeunes par les représentants du CVS pour l'aménagement de la salle de loisirs			GUERRY Corinne	22/12/2016	Non traité	
Constituer un groupe en art plastique pour aménager la salle de loisirs			RAKOTOARIMANANA Marie-Annick	05/10/2016	Non traité	
Définir le fonctionnement et le lieu d'un espace détente, lecture pour les temps de pause			KADER CHASSIGNAT Amir	05/11/2016	Non traité	
Inviter les représentants jeunes CVS aux commissions menus			PAGE Christine	05/12/2016	Non traité	

Accroître l'expression et la participation individuelle et collective des personnes accueillies et des familles	CVS	- Evaluation Interne 2016 IMPRO La Renaissance	GUERRY Corinne	28/04/2017	2	
---	-----	--	----------------	------------	---	---

Actions			Pilotes	Échéances	État d'avancement	
Aborder les prestations "restauration et transport" dans une enquête de satisfaction			PAGE Christine	28/04/2017	Non traité	

Accroître l'expression et la participation individuelle et collective des personnes accueillies et des familles	CVS	- Evaluation Interne 2016 IMPRO La Renaissance	GUERRY Corinne	26/11/2016	2	
---	-----	--	----------------	------------	---	---

Actions			Pilotes	Échéances	État d'avancement	
Informier les nouvelles familles au droit d'accès au dossier des usagers			PAGE Christine	26/11/2016	Non traité	
Informier les nouvelles familles de l'existence des CVS			PAGE Christine	26/11/2016	Non traité	
Informier les nouvelles familles de l'existence d'une liste des personnes qualifiées			PAGE Christine	26/11/2016	Non traité	
Informier les nouvelles familles de l'existence d'une charte des droits et libertés de la personne accueillie			PAGE Christine	26/11/2016	Non traité	

Accroître l'expression et la participation individuelle et collective des personnes accueillies et des familles	CVS	- Evaluation Interne 2016 IMPRO La Renaissance	GUERRY Corinne	26/09/2016	2	
---	-----	--	----------------	------------	---	---

Actions			Pilotes	Échéances	État d'avancement
Veiller au recueil des attentes des jeunes et des familles dans le PIA			VOISIN Angelique	26/09/2016	Non traité

Accroître l'expression et la participation individuelle et collective des personnes accueillies et des familles	CVS	- Evaluation Interne 2016 IMPRO La Renaissance	GUERRY Corinne	30/09/2016	2	
---	-----	--	-------------------	------------	---	---

Actions			Pilotes	Échéances	État d'avancement
Réaliser des élections des jeunes représentants au CVS à chaque rentrée scolaire			GUERRY Corinne	09/09/2016	Non traité
Former les jeunes sur leur rôle de représentant au CVS par les représentants des professionnels au CVS			GUERRY Corinne	30/09/2016	Non traité
Libérer un temps aux représentants des jeunes du CVS pour leur retour des questions à leurs pairs			GUERRY Corinne	30/09/2016	Non traité

Accroître l'expression et la participation individuelle et collective des personnes accueillies et des familles	CVS	- Evaluation Interne 2016 IMPRO La Renaissance	GUERRY Corinne	30/09/2016	2	
---	-----	--	-------------------	------------	---	---

Actions			Pilotes	Échéances	État d'avancement
Systématiser la possibilité des jeunes d'être reçus par leur référent sur leur temps de préparation			GUERRY Corinne	30/09/2016	Non traité
Demander le consentement des jeunes majeurs pour qu'ils suivent un accompagnement thérapeutique			ARNOLD Elise	30/09/2016	Non traité

Renforcer la sécurité des personnes par la prévention et la gestion des risques	Prévention des risques	- Evaluation Interne 2016 IMPRO La Renaissance	PAGE Christine	31/10/2016	1	
---	------------------------	--	-------------------	------------	---	---

Actions			Pilotes	Échéances	État d'avancement
Signaler le haut des marches des escaliers			MALANDAIN Emmanuel	31/10/2016	Non traité

Renforcer la sécurité des personnes par la prévention et la gestion des risques	Prévention des risques	- Evaluation Interne 2016 IMPRO La Renaissance	PAGE Christine	13/07/2016	1	
Actions			Pilotes	Échéances	État d'avancement	
Permettre la participation de certains jeunes à des formations sécurité en même temps que les professionnels			PAGE Christine	13/07/2016	Non traité	
Faire abattre les arbres de l'entrée			PAGE Christine	27/04/2016	Non traité	
Réactualiser le projet d'établissement	Projet d'établissement	- Evaluation Interne 2016 IMPRO La Renaissance	PAGE Christine	30/11/2016	1	
Actions			Pilotes	Échéances	État d'avancement	
Ne pas prévoir de stagiaire sur les vacances scolaires de l'éducation nationale.			PAGE Christine	19/09/2016	Non traité	
Développer une procédure commune IMP/SESSAD/IMPRO pour la mise en place d'une fiche anamnèse			GUERRY Corinne	30/11/2016	Non traité	
Informier en amont l'équipe lorsque l'accueil d'un stagiaire est prévu			GUERRY Corinne	26/09/2016	Non traité	
Réactualiser le projet d'établissement	Projet d'établissement	- Evaluation Interne 2016 IMPRO La Renaissance	PAGE Christine	30/11/2016	1	
Actions			Pilotes	Échéances	État d'avancement	
Rendre encore plus lisibles les différentes étapes de l'admission			PAGE Christine	30/11/2016	Non traité	
Intégrer au bilan de stage une évaluation pluridisciplinaire qui se décidera en réunion de synthèse			GUERRY Corinne	26/09/2016	Non traité	
Réactualiser le projet d'établissement	Projet d'établissement	- Evaluation Interne 2016 IMPRO La Renaissance	PAGE Christine	21/06/2017	1	

Actions			Pilotes	Échéances	État d'avancement	
Réactualiser le livret d'accueil			GUERRY Corinne	21/06/2017	Non traité	

Réactualiser le projet d'établissement	Projet d'établissement	- Evaluation Interne 2016 IMPRO La Renaissance	PAGE Christine	23/08/2016	1	
--	------------------------	--	-------------------	------------	---	---

Actions			Pilotes	Échéances	État d'avancement	
Faire signer aux parents un courrier de demande de pièces administratives à la MDPH systématiquement à l'admission			PESTEL Chantal	23/08/2016	Non traité	

Réactualiser le projet d'établissement	Projet d'établissement	- Evaluation Interne 2016 IMPRO La Renaissance	PAGE Christine	26/09/2016	1	
--	------------------------	--	-------------------	------------	---	---

Actions			Pilotes	Échéances	État d'avancement	
Mettre en oeuvre la procédure liste d'attente de la MDPH			PESTEL Chantal	26/09/2016	Non traité	

Réactualiser le projet d'établissement	Projet d'établissement	- Evaluation Interne 2016 IMPRO La Renaissance	PAGE Christine	10/10/2016	1	
--	------------------------	--	-------------------	------------	---	---

Actions			Pilotes	Échéances	État d'avancement	
Faire un groupe de travail sur l'organisation et le déroulement de la réunion de rentrée			GUERRY Corinne	05/09/2016	Non traité	
Veiller à la présence de tous les référents et les chargés d'insertion à la réunion de rentrée			GUERRY Corinne	10/10/2016	Non traité	

Réactualiser le projet d'établissement	Projet d'établissement	- Evaluation Interne 2016 IMPRO La Renaissance	PAGE Christine	22/12/2017	1	
--	------------------------	--	-------------------	------------	---	---

Actions			Pilotes	Échéances	État d'avancement
Créer une plaquette reprenant les photos des professionnels et leurs missions et les membres du CVS			PESTEL Chantal	23/12/2016	Non traité
Créer un extrait du projet d'établissement accessible aux jeunes et aux familles			PAGE Christine	22/12/2017	Non traité
Prendre en compte le projet stratégique et le projet associatif pour la réactualisation du projet d'établissement			PAGE Christine	26/09/2016	Non traité

Renforcer la personnalisation de l'accompagnement	Projet personnalisé	- Evaluation Interne 2016 IMPRO La Renaissance	PAGE Christine	12/09/2016	2	
---	---------------------	--	----------------	------------	---	---

Actions			Pilotes	Échéances	État d'avancement
S'assurer du consentement du jeune majeur pour la présentation du PIA et la signature de la convention de stage			VOISIN Angelique	12/09/2016	Non traité

Renforcer la personnalisation de l'accompagnement	Projet personnalisé	- Evaluation Interne 2016 IMPRO La Renaissance	GUERRY Corinne	23/12/2016	1	
---	---------------------	--	----------------	------------	---	---

Actions			Pilotes	Échéances	État d'avancement
Réaliser un planning de réunion de co-construction du PIA avec les familles par référent			VOISIN Angelique	30/09/2016	Non traité
Définir dans le PE la démarche de co-construction du PIA avec les familles			PAGE Christine	23/12/2016	Non traité

Améliorer le cadre bâti	Qualité	- Evaluation Interne 2016 IMPRO La Renaissance	PAGE Christine	22/12/2016	2	
-------------------------	---------	--	----------------	------------	---	---

Actions			Pilotes	Échéances	État d'avancement
Faire une étude de faisabilité afin d'insonoriser les bureaux de la psychologue, la direction et la salle famille			MALANDAIN Emmanuel	22/12/2016	Non traité

Améliorer le cadre bâti	Qualité	- Evaluation Interne 2016 IMPRO La Renaissance	PAGE Christine	23/12/2016	1													
<table><tr><th>Actions</th><th>Pilotes</th><th>Échéances</th><th>État d'avancement</th></tr><tr><td>Faire un devis pour un système d'alerte feu tricolore décibel afin de diminuer les nuisances sonores</td><td>MALANDAIN Emmanuel</td><td>23/12/2016</td><td>Non traité</td></tr></table>							Actions	Pilotes	Échéances	État d'avancement	Faire un devis pour un système d'alerte feu tricolore décibel afin de diminuer les nuisances sonores	MALANDAIN Emmanuel	23/12/2016	Non traité				
Actions	Pilotes	Échéances	État d'avancement															
Faire un devis pour un système d'alerte feu tricolore décibel afin de diminuer les nuisances sonores	MALANDAIN Emmanuel	23/12/2016	Non traité															
Améliorer la qualité de vie au travail	Qualité	- Evaluation Interne 2016 IMPRO La Renaissance	PAGE Christine	22/12/2016	2													
<table><tr><th>Actions</th><th>Pilotes</th><th>Échéances</th><th>État d'avancement</th></tr><tr><td>Poursuivre la mise en place des décroissements des professionnels au sein de l'établissement</td><td>GUERRY Corinne</td><td>29/08/2016</td><td>Non traité</td></tr><tr><td>Développer la formation des professionnels à l'évolution du public</td><td>PAGE Christine</td><td>22/12/2016</td><td>Non traité</td></tr></table>							Actions	Pilotes	Échéances	État d'avancement	Poursuivre la mise en place des décroissements des professionnels au sein de l'établissement	GUERRY Corinne	29/08/2016	Non traité	Développer la formation des professionnels à l'évolution du public	PAGE Christine	22/12/2016	Non traité
Actions	Pilotes	Échéances	État d'avancement															
Poursuivre la mise en place des décroissements des professionnels au sein de l'établissement	GUERRY Corinne	29/08/2016	Non traité															
Développer la formation des professionnels à l'évolution du public	PAGE Christine	22/12/2016	Non traité															
Encourager l'ouverture de l'établissement sur son environnement	Qualité	- Evaluation Interne 2016 IMPRO La Renaissance	GUERRY Corinne	07/03/2017	2													
<table><tr><th>Actions</th><th>Pilotes</th><th>Échéances</th><th>État d'avancement</th></tr><tr><td>Créer une liste des partenariats formalisés par une convention chaque année</td><td>PESTEL Chantal</td><td>07/03/2017</td><td>Non traité</td></tr><tr><td>Créer une banque de données de l'ensemble du réseau sur le serveur commun</td><td>CARGNELUTTI Virginie</td><td>23/12/2016</td><td>Non traité</td></tr></table>							Actions	Pilotes	Échéances	État d'avancement	Créer une liste des partenariats formalisés par une convention chaque année	PESTEL Chantal	07/03/2017	Non traité	Créer une banque de données de l'ensemble du réseau sur le serveur commun	CARGNELUTTI Virginie	23/12/2016	Non traité
Actions	Pilotes	Échéances	État d'avancement															
Créer une liste des partenariats formalisés par une convention chaque année	PESTEL Chantal	07/03/2017	Non traité															
Créer une banque de données de l'ensemble du réseau sur le serveur commun	CARGNELUTTI Virginie	23/12/2016	Non traité															
Accroître l'expression et la participation individuelle et collective des personnes accueillies et des familles	Recueil satisfaction	- Evaluation Interne 2016 IMPRO La Renaissance	GUERRY Corinne	15/11/2016	2													

Actions			Pilotes	Echéances	Etat d'avancement	
Mettre en place une enquête de satisfaction systématique à la sortie définitive de chaque jeune			PAGE Christine	30/06/2016	Non traité	
Associer les familles sur la première partie de matinée d'intégration des nouveaux jeunes			GUERRY Corinne	23/08/2016	Non traité	
Remettre en place des groupes de parole avec les parents			ARNOLD Elise	15/11/2016	Non traité	

Renforcer la sécurité des personnes par la prévention et la gestion des risques	Risque incendie	- Evaluation Interne 2016 IMPRO La Renaissance	PAGE Christine	23/12/2016	1	
---	-----------------	--	----------------	------------	---	---

Actions		Pilotes	Echéances	Etat d'avancement	
Prévoir un lieu de stockage adapté pour le carburant au sein de l'IMPro		PAGE Christine	23/12/2016	Non traité	

Améliorer le cadre bâti	Sécurité	- Evaluation Interne 2016 IMPRO La Renaissance	PAGE Christine	27/06/2016	2	
-------------------------	----------	--	----------------	------------	---	---

Actions		Pilotes	Echéances	Etat d'avancement	
Poser une signalétique au portail indiquant la porte d'entrée de l'établissement		PAGE Christine	27/06/2016	Non traité	
Mettre un panneau plus grand sur la porte d'entrée de l'établissement		PAGE Christine	27/06/2016	Non traité	
Indiquer dans le hall d'entrée la direction à suivre pour le secrétariat		PESTEL Chantal	27/06/2016	Non traité	
Demander à la mairie un plan de jalonnement directionnel pour 3 panneaux indicateur de l'établissement		PESTEL Chantal	31/03/2016	Non traité	
Recevoir les familles avec handicap dans la salle de repas des invités		GUERRY Corinne	17/06/2016	Non traité	

Améliorer le cadre bâti	Sécurité	- Evaluation Interne 2016 IMPRO La Renaissance	PAGE Christine	30/06/2016	1	
-------------------------	----------	--	----------------	------------	---	---

Actions		Pilotes	Echéances	Etat d'avancement	
Amenager 3 espaces distincts comme salle d'attente		PAGE Christine	30/06/2016	Non traité	

Renforcer la sécurité des personnes par la prévention et la gestion des risques	Sécurité	- Evaluation Interne 2016 IMPRO La Renaissance	PAGE Christine	14/03/2016	1																	
<table><tr><th>Actions</th><th>Pilotes</th><th>Échéances</th><th>État d'avancement</th></tr><tr><td>Mettre en place 2 professionnels pour accompagner les jeunes non autonomes à la sortie</td><td>GUERRY Corinne</td><td>14/03/2016</td><td>Non traité</td></tr></table>							Actions	Pilotes	Échéances	État d'avancement	Mettre en place 2 professionnels pour accompagner les jeunes non autonomes à la sortie	GUERRY Corinne	14/03/2016	Non traité								
Actions	Pilotes	Échéances	État d'avancement																			
Mettre en place 2 professionnels pour accompagner les jeunes non autonomes à la sortie	GUERRY Corinne	14/03/2016	Non traité																			
Renforcer la sécurité des personnes par la prévention et la gestion des risques	Sécurité	- Evaluation Interne 2016 IMPRO La Renaissance	PAGE Christine	13/10/2016	1																	
<table><tr><th>Actions</th><th>Pilotes</th><th>Échéances</th><th>État d'avancement</th></tr><tr><td>Ecrire une fiche technique d'utilisation sur tous les ateliers préprofessionnels</td><td>PAGE Christine</td><td>13/10/2016</td><td>Non traité</td></tr><tr><td>Afficher toutes les fiches techniques d'utilisation des ateliers</td><td>PESTEL Chantal</td><td>13/10/2016</td><td>Non traité</td></tr></table>							Actions	Pilotes	Échéances	État d'avancement	Ecrire une fiche technique d'utilisation sur tous les ateliers préprofessionnels	PAGE Christine	13/10/2016	Non traité	Afficher toutes les fiches techniques d'utilisation des ateliers	PESTEL Chantal	13/10/2016	Non traité				
Actions	Pilotes	Échéances	État d'avancement																			
Ecrire une fiche technique d'utilisation sur tous les ateliers préprofessionnels	PAGE Christine	13/10/2016	Non traité																			
Afficher toutes les fiches techniques d'utilisation des ateliers	PESTEL Chantal	13/10/2016	Non traité																			
Renforcer la sécurité des personnes par la prévention et la gestion des risques	Sécurité	- Evaluation Interne 2016 IMPRO La Renaissance	PAGE Christine	14/07/2017	1																	
<table><tr><th>Actions</th><th>Pilotes</th><th>Échéances</th><th>État d'avancement</th></tr><tr><td>Prévoir la participation des jeunes aux formations sécurité</td><td>GUERRY Corinne</td><td>15/07/2016</td><td>Non traité</td></tr><tr><td>Réunir systématiquement la commission de traitement des évènement indésirables pour chaque situation</td><td>PAGE Christine</td><td>27/05/2016</td><td>Non traité</td></tr><tr><td>Réaffirmer dans le livret d'accueil les dispositifs sécurité de l'établissement</td><td>PAGE Christine</td><td>14/07/2017</td><td>Non traité</td></tr></table>							Actions	Pilotes	Échéances	État d'avancement	Prévoir la participation des jeunes aux formations sécurité	GUERRY Corinne	15/07/2016	Non traité	Réunir systématiquement la commission de traitement des évènement indésirables pour chaque situation	PAGE Christine	27/05/2016	Non traité	Réaffirmer dans le livret d'accueil les dispositifs sécurité de l'établissement	PAGE Christine	14/07/2017	Non traité
Actions	Pilotes	Échéances	État d'avancement																			
Prévoir la participation des jeunes aux formations sécurité	GUERRY Corinne	15/07/2016	Non traité																			
Réunir systématiquement la commission de traitement des évènement indésirables pour chaque situation	PAGE Christine	27/05/2016	Non traité																			
Réaffirmer dans le livret d'accueil les dispositifs sécurité de l'établissement	PAGE Christine	14/07/2017	Non traité																			
Développer l'offre de soins de l'établissement	Soins	- Evaluation Interne 2016 IMPRO La Renaissance	PAGE Christine	14/07/2017	1																	

Actions	Pilotes	Echéances	Etat d'avancement
Rédiger des comptes rendus de prise en charge soins en fin d'année à destination des familles	ARNOLD Elise	14/07/2017	Non traité
Rédiger des comptes rendus des consultations infirmières	BEN ABDALLAH Pascale	12/09/2016	Non traité
Tenir un registre des accidents des usagers à l'infirmerie	BEN ABDALLAH Pascale	12/09/2016	Non traité
Mettre à jour les fiches d'urgence des jeunes dès qu'il y a des modifications à apporter	BEN ABDALLAH Pascale	30/09/2016	Non traité
Enregistrer sur le serveur commun pour chaque pôle les fiches d'urgence	BEN ABDALLAH Pascale	19/09/2016	Non traité
Informar les familles sur les besoins en suivis médicaux des jeunes	BEN ABDALLAH Pascale	26/09/2016	Non traité

Développer l'offre de soins de l'établissement	Soins	- Evaluation Interne 2016 IMPRO La Renaissance	PAGE Christine	22/12/2016	1	
--	-------	--	----------------	------------	---	--

Actions	Pilotes	Échéances	État d'avancement
Mettre en place un protocole concernant la distribution des médicaments	PAGE Christine	22/12/2016	Non traité
Informatiser le dossier médical de l'usager	PAGE Christine	24/10/2016	Non traité

Développer l'offre de soins de l'établissement	Soins	- Evaluation Interne 2016 IMPRO La Renaissance	PAGE Christine	30/10/2016	1	
--	-------	--	----------------	------------	---	---

Actions	Pilotes	Échéances	État d'avancement
Créer un protocole de formalisation sur le rôle et les missions du référent-coordonateur du parcours de soins	ARNOLD Elise	30/10/2016	Non traité

Améliorer la qualité de vie au travail	Système d'information	- Evaluation Interne 2016 IMPRO La Renaissance	PAGE Christine	07/03/2016	1	
--	-----------------------	--	----------------	------------	---	---

Actions			Pilotes	Échéances	État d'avancement
Systématiser la transmission d'informations par messagerie électronique			PESTEL Chantal	07/03/2016	Non traité

Mettre à disposition des supports au développement et au soutien des capacités d'expression du public accueilli et des familles	Système d'information	- Evaluation Interne 2016 IMPRO La Renaissance	PAGE Christine	26/09/2016	2	
---	-----------------------	--	----------------	------------	---	---

Actions			Pilotes	Échéances	État d'avancement
Réunir les nouvelles familles pour les informer du droit d'accès au dossier du jeune			PAGE Christine	26/09/2016	Non traité
Ajouter dans les annexes de rentrée scolaire le droit d'accès au dossier pour rappel			PESTEL Chantal	31/08/2016	Non traité

Mettre à disposition des supports au développement et au soutien des capacités d'expression du public accueilli et des familles	Système d'information	- Evaluation Interne 2016 IMPRO La Renaissance	GUERRY Corinne	03/10/2016	2	
---	-----------------------	--	----------------	------------	---	---

Actions			Pilotes	Échéances	État d'avancement
Installer un tableau d'affichage dans la salle d'attente secrétariat et dans la salle famille			PESTEL Chantal	03/10/2016	Non traité
Afficher dans chaque tableau : le règlement de fonctionnement, la charte des droits et des libertés , les coordonnées de la personne qualifiée et un trombinoscope du CVS			PESTEL Chantal	03/10/2016	Non traité

Encourager l'ouverture de l'établissement sur son environnement	Système d'information	- Evaluation Interne 2016 IMPRO La Renaissance	GUERRY Corinne	27/05/2017	3	
---	-----------------------	--	----------------	------------	---	---

Actions	Pilotes	Échéances	État d'avancement
Afficher les programmes d'activités du quartier dans la salle d'attente familles	CARGNELUTTI Virginie	18/04/2017	Non traité
Permettre la mise en œuvre des transferts	PAGE Christine	27/05/2017	Non traité
Proposer des séjours de vacances extérieures	GOLAIN Josepha	27/05/2017	Non traité
Mettre en place une porte ouverte	PAGE Christine	13/10/2016	Non traité
Réfléchir à la mise en place d'une coopérative IMPRO commune à l'ensemble des pôles	PAGE Christine	17/01/2017	Non traité

5. CONCLUSION

Introduite par la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, l'obligation de l'évaluation interne est engagée à l'IMPro depuis novembre 2010.

Au terme d'une démarche qui a duré 10 mois, l'établissement finalise sa deuxième évaluation interne selon un processus à la fois plus encadré mais aussi plus participatif. En effet, la démarche d'évaluation a été portée par l'équipe de direction et soutenue par le Conseil d'Administration qui s'est engagé, pour l'ensemble de ses établissements et services, dans l'acquisition d'un logiciel d'évaluation et de gestion de la qualité (AGEVAL).

Cette évaluation interne a impliqué les professionnels, les jeunes, les familles et les membres du Conseil d'administration, à des degrés divers, lors de la mise en œuvre des groupes de travail ou des comités de pilotage pour les thématiques suivantes :

- L'accueil et l'accompagnement de la personne
- Les droits de la personne
- La gestion des ressources
- La gestion des risques et de la qualité

La démarche qualité dans laquelle s'est engagé l'établissement, s'inscrit dans une dynamique de changement et une opportunité de progrès. Elle conduit à favoriser la lisibilité et la cohérence des actions. Elle permet une lecture des pratiques, des spécificités de l'établissement et de prendre du recul sur son activité.

Cette logique de recherche constante, par les professionnels, favorise une adaptation et une personnalisation de l'accompagnement. L'évaluation interne est un outil de management et de pilotage qui contribue à adapter l'offre de l'établissement aux attentes, besoins des jeunes et des familles et à améliorer en continu la qualité des prestations. Ainsi, si l'on considère la bientraitance comme une dynamique, une démarche collective et continue d'adaptation de l'offre aux besoins du jeune, alors l'évaluation interne se révèle comme un levier de cette dynamique en vue d'une amélioration des pratiques professionnelles.

Cette auto-évaluation a fédéré autour d'une mise en commun et une appropriation des valeurs fondamentales de l'établissement et a permis de valoriser le travail effectué. Il apparaît que la plupart de celles-ci sont conformes aux recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM. Certaines, qui néanmoins restent à améliorer, ont conduit à rédiger des objectifs, des actions sur l'ensemble des pratiques, ainsi qu'un calendrier de réalisation. Elles font, d'ailleurs, l'objet d'un plan d'amélioration qui viendra enrichir le plan d'action de l'établissement et du DUERP.

Ainsi, en partant des constats effectués, l'établissement se doit d'améliorer la qualité de ses prestations en se recentrant sur les axes prioritaires suivants :

- Accroître l'expression et la participation individuelle et collective des jeunes et des familles
- Améliorer le cadre bâti
- Renforcer la sécurité des personnes par la prévention et la gestion des risques
- Encourager l'ouverture de l'établissement sur son environnement
- Développer l'offre de soins dans l'établissement

Autant d'éléments qui sont aujourd'hui à prendre en compte pour la réactualisation du projet d'établissement en 2017.

IMPRO LA RENAISSANCE

49 rue Florimond Laurent
76620 LE HAVRE

CONTACTS

Monsieur Michel CAPPE

Directeur Général LIGUE HAVRAISE

Madame Christine PAGE

Directrice IMPRO

Tél : 02 35 22 16 44

michel.cappe@liguehavraise.com

christine.page@liguehavraise.com

www.liguehavraise.fr

LA LIGUE HAVRAISE EST ADHÉRENTE DE

